

Tome 2

Pays de la Vallée du Cher  
et du Romorantinois

# Trame Verte et Bleue du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinois

## Programme d'actions en faveur de la biodiversité



PAYS DE LA VALLÉE DU CHER  
ET DU ROMORANTINOIS



Comité Départemental  
de la Protection de la Nature  
et de l'Environnement



Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement

### **Maître d'ouvrage :**

L'étude est portée en maîtrise d'ouvrage par le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.

Coordonnées :

1, quai Soubeyran

41130 Selles-sur-Cher

Tél : 02.54.97.78.60

Courriel : [pays.vallee.cher.romorantinais@wanadoo.fr](mailto:pays.vallee.cher.romorantinais@wanadoo.fr)

Site internet : [www.val-cher-romorantinais.com](http://www.val-cher-romorantinais.com)

### **Prestataire :**

L'étude Trame Verte et Bleue du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais a été conduite par le Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement de Loir-et-Cher (CDPNE) en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher.

Coordonnées :

CDPNE

34 avenue Maunoury

41 000 Blois

Tél : 02 54 51 56 70

Courriel : [cdpne@orange.fr](mailto:cdpne@orange.fr)

Site internet : <http://www.cdpne.org/>

Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher

CS 1808 - 11-13-15 rue Louis Joseph Philippe

41018 Blois

Tél : 02 54 55 20 00

Courriel : [accueil@loir-et-cher.chambagri.fr](mailto:accueil@loir-et-cher.chambagri.fr)

Site internet : [www.loir-et-cher.chambagri.fr](http://www.loir-et-cher.chambagri.fr)

L'étude Trame Verte et Bleue est accessible sur la plate-forme Pilote 41 de l'information territoriale du Loir-et-Cher : <http://www.pilote41.fr/> rubrique « Environnement et urbanisme ».

L'étude Trame Verte et Bleue se déroule en deux phases :

Phase 1 : la cartographie du réseau écologique du territorial et l'identification des secteurs à enjeux,

Phase 2 : l'élaboration d'un programme opérationnel d'actions en faveur de la biodiversité.

Les résultats de la phase 2 sont retranscrits dans le présent document.

L'équipe de travail de la phase 2 :

***Rédaction :***

Gilles Grisard (CDPNE)  
Amandine Plaire (Chambre d'agriculture)

***Relecture :***

## Table des matières

Introduction.....	8
<b>Partie 1 - Méthode d'élaboration du programme d'actions</b> .....	<b>12</b>
<b>1. La concertation avec les acteurs locaux</b> .....	<b>12</b>
<b>1.1. Le séminaire avec les acteurs du territoire</b> .....	<b>12</b>
<b>1.1.1. L'organisation du séminaire</b> .....	<b>12</b>
<b>1.1.2. Conclusion, les objectifs issus du séminaire</b> .....	<b>12</b>
<b>1.2. Les ateliers de travail pour l'élaboration du programme d'actions en faveur de la biodiversité</b> .....	<b>15</b>
<b>1.2.1. Objectifs et organisation des ateliers</b> .....	<b>15</b>
<b>1.2.2. Les grandes lignes du programme d'actions</b> .....	<b>15</b>
<b>1.3. Présentation des actions</b> .....	<b>21</b>
Axe 1 – Améliorer la connaissance sur la biodiversité .....	22
Action 1 – Améliorer la connaissance et mise en place de gestion conservatoire des pelouses calcicoles et des zones humides.....	22
Action 2 – Poursuivre le développement de l'observatoire des mares et sensibiliser à la gestion écologique de ces milieux. ....	24
Action 3 – Mise en place de diagnostics biodiversité des mares .....	25
Action 4 – Développement de la connaissance des cavités à chiroptère .....	26
Axe 2 – Préserver ou renforcer la fonction du réseau écologique.....	27
Axe 2.1 – Créer et maintenir les continuités écologiques et les habitats .....	27
Action 5 – Préserver les habitats de reproduction de l'Outarde Canepetière en Sologne viticole et en Gâtine berrichonne .....	27
Action 6 – Créer un réseau de corridors entre les différents milieux biologiques et maintien des milieux ouverts .....	29
Action 7 – Trame noire : réduction ou extinction de l'éclairage dans les zones à enjeux (réservoirs et corridors).....	30
Axe 2.2 : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes .....	31
Action 8 – Gestion des plantes exotiques envahissantes liées aux milieux humides .....	31
Action 9 – Mise en place d'actions permettant de prévenir l'introduction ou la dispersion d'espèces invasives.....	33

Action 10 – Lutter contre la faune exotique envahissante .....	35
Axe 2.3 : Promouvoir et mettre en œuvre une gestion des infrastructures linéaires favorable à la biodiversité.....	37
Action 11 – Mettre en œuvre une gestion diversifiée des infrastructures linéaires (bermes de routes, chemins, fossés, voies ferrées, transport d'énergie...) .....	37
Axe 2.4 : Restaurer la continuité écologique des cours d'eau et des zones humides .....	39
Action 12 – Gestion des cours d'eau et des ripisylves .....	39
Action 13 – Zones humides : diagnostic et accompagnement dans la gestion et la prise en compte dans les documents d'urbanisme .....	41
Axe 2.5 : Concilier les enjeux agricoles et écologiques .....	43
Action 14 – Animation auprès des agriculteurs sur le site Natura 2000 des Prairies du Fouzon (action déjà en place) .....	43
Action 15 – Revalorisation des surfaces agricoles utiles au territoire .....	44
Action 16 – Accompagner le changement des pratiques des viticulteurs .....	45
Action 17 – Favoriser le maintien de pratiques agricoles respectueuse de l'environnement.....	46
Axe 3 – Accompagner les collectivités dans la prise en compte de la biodiversité dans leurs projets de territoire .....	47
Action 18 – Développer de la gestion alternative des espaces publics : plans de gestion différenciée des espaces verts, démarches « Objectif zéro pesticide » et mise en œuvre de chartes communales de désherbage.....	47
Action 19 – Réalisation d'inventaires de la biodiversité communale (démarche « IBC »).....	49
Action 20 – Intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme.....	51
Axe 4 : Communiquer, sensibiliser et former aux enjeux de la biodiversité.....	53
Axe 4.1 : Développer des actions de sensibilisation et d'animation à destination du grand public .....	53
Action 21 – Développement d'un programme de sensibilisation du grand public à travers les sciences participatives ou sciences citoyennes et l'organisation d'actions participatives .....	53
Action 22 – Création de sentiers d'interprétation ou de circuits bio touristiques.....	55
Axe 4.2 : Développer des actions de sensibilisation et d'animation à destination du public d'âge scolaire .....	56
Action 23 – Programme de sensibilisation pour les scolaires et durant les Temps d'Accueil Péri-scolaire (TAP) .....	56

Axe 4.3 : Développer les actions de communication, de sensibilisation ou de formation à destination de publics ciblés sur des thématiques particulières .....	58
Action 24 – Organiser des journées de sensibilisation auprès des acteurs du tourisme sur les potentialités de valorisation du patrimoine naturel .....	58
Action 25 – Sensibilisation des chasseurs détenteurs de territoire de chasse et les élus cynégétiques aux objectifs prioritaires de la TVB .....	59
Action 26 - Communiquer sur les fonctionnalités et la gestion adaptée des cours d'eau et zones humides .....	60
Action 27 - Animation du programme d'actions de la trame verte et bleue .....	62
1. Liens avec le SRCE.....	63
Conclusion .....	66

## Liste des abréviations

AELB	Agence de l'eau Loire-Bretagne
APNE	Association de la Protection de la Nature et de l'Environnement
CBNBP	Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
CDPNE	Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement
CEN	Conservatoires d'espaces naturels
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
COFIL	COmité de PILotage
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
DDT	Direction Départementale des Territoires
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
FDAPPMA	Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
FDC	Fédération des chasseurs
FREDON	Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SIG	Système d'Information Géographique
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
TVB	Trame Verte et Bleue

## Introduction

Le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais a confié au CDPNE, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher, une étude sur le territoire du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais (hors périmètre Natura 2000 « Sologne ») dont « l'objectif consiste à donner les moyens aux décideurs locaux d'identifier les secteurs à enjeux de leur territoire et d'établir un programme opérationnel d'actions visant à conforter la biodiversité et les supports de ses déplacements dans le paysage ». Cette étude comprend deux phases :

Phase 1 : cartographie du réseau écologique territorial et identification des secteurs à enjeux (cf. « Trame verte et bleue du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais – Tome 1 : Diagnostic cartographique du réseau écologique »),

Phase 2 : élaboration d'un programme opérationnel d'actions en faveur de la biodiversité du territoire, objet du présent rapport.

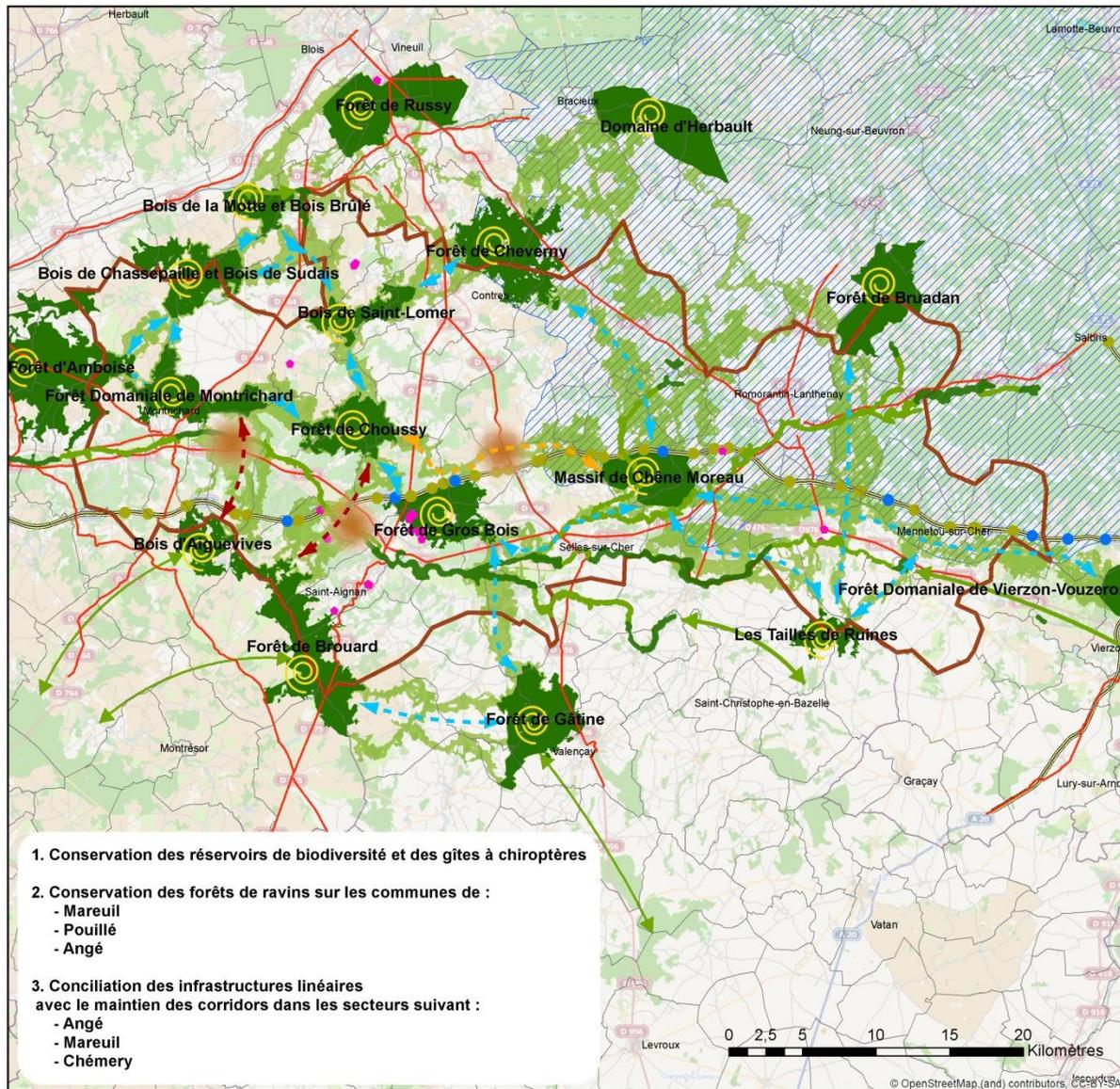
L'ensemble des documents (rapports et cartes) produits dans le cadre de cette étude, est disponible sur la plateforme d'information territoriale Pilote 41. Ce site permet également d'accéder à la cartographie interactive :

<http://www.pilote41.fr/environnement-et-urbanisme/trame-verte-et-bleue/trame-verte-et-bleue-du-pays-de-la-vallee-du-cher-et-du-romorantinais>

Le diagnostic cartographique réalisé en phase 1 a permis d'identifier les principaux enjeux du réseau écologique et les objectifs associés. Ils sont détaillés par sous-trame (grands ensembles de milieux) dans le rapport de phase 1 et synthétisés dans les cartes ci-après.

Ces enjeux ont servi de base aux échanges avec les acteurs du territoire, permettant l'élaboration du programme d'actions.

Rappelons par ailleurs que le périmètre d'étude retenue est celui du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais hors périmètre Natura 2000 « Sologne ».



1. Conservation des réservoirs de biodiversité et des gîtes à chiroptères
2. Conservation des forêts de ravins sur les communes de :
  - Mareuil
  - Pouillé
  - Angé
3. Conciliation des infrastructures linéaires avec le maintien des corridors dans les secteurs suivant :
  - Angé
  - Mareuil
  - Chémery




**Trame Verte et Bleue  
du Pays de la Vallée du Cher  
et du Romorantinois**

**Enjeux du continuum forestier**

---

**Limites administratives**

-  Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinois
-  Limites de communes

**Réseau écologique de la trame verte**

-  Réservoirs de biodiversité
-  Gîtes à chiroptères
-  Corridors
-  Corridors inter-Pays

**Elements fragmentants**

-  Autoroute
-  Routes (> 2500 véh/jour)

**Elements reconnectants : passage à faune sur autoroutes**

-  Ouvrage supérieur
-  Ouvrage inférieur

**Natura 2000 Sologne**

-  Zone Spéciale de Conservation

**Enjeux de maintien**

-  Réservoirs de biodiversité à préserver
-  Corridor à contrainte faible
-  Corridor à contrainte moyenne
-  Corridor à contrainte forte

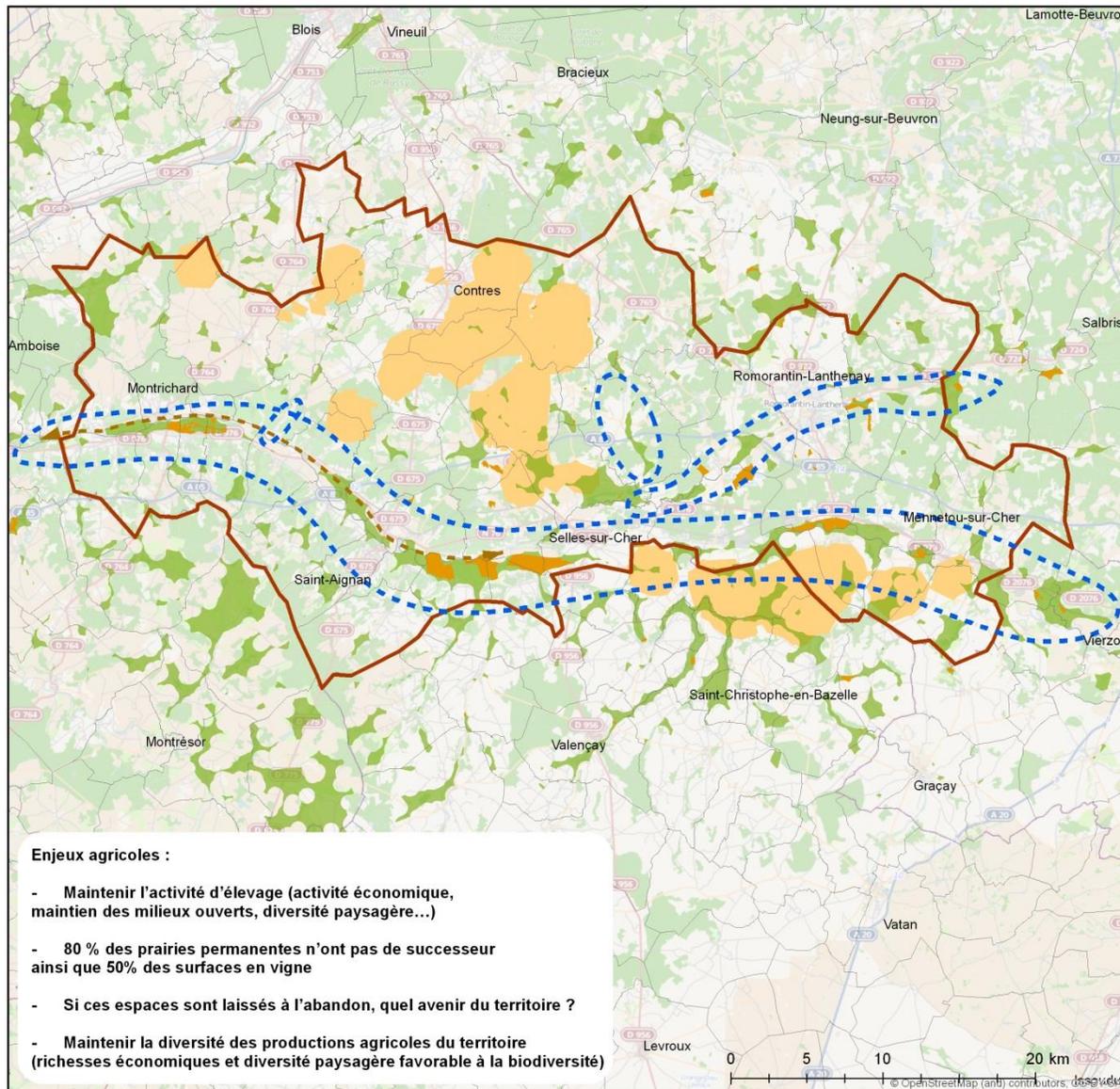
**Zone à enjeux de continuité écologique**

-  Conciliation entre les infrastructures linéaires et maintien des corridors

---

Fonds cartographiques : BD TOPO© IGN 2011,  
© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA  
Réalisé par le CDPNE - 24/01/2014



**Enjeux agricoles :**

- **Maintenir l'activité d'élevage (activité économique, maintien des milieux ouverts, diversité paysagère...)**
- **80 % des prairies permanentes n'ont pas de successeur ainsi que 50% des surfaces en vigne**
- **Si ces espaces sont laissés à l'abandon, quel avenir du territoire ?**
- **Maintenir la diversité des productions agricoles du territoire (richesses économiques et diversité paysagère favorable à la biodiversité)**




**Trame Verte et Bleue  
du Pays de la Vallée du Cher  
et du Romorantinois**

**Enjeux  
du continuum milieux ouverts/semi-ouverts**

---

**Limites administratives**

- Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinois
- Limites de communes

**Continuum ouvert / semi-ouvert**

**Enjeux de maintien**

- Réservoirs de biodiversité (sous-trame pelouses calcicoles, prairies humides et milieux ouverts secs à mésophiles)
- Corridors de la sous-trame prairies humides
- Corridors "en pas japonais" de la sous-trame pelouses calcicoles
- Zones de réservoirs de biodiversité de la sous-trame cultures

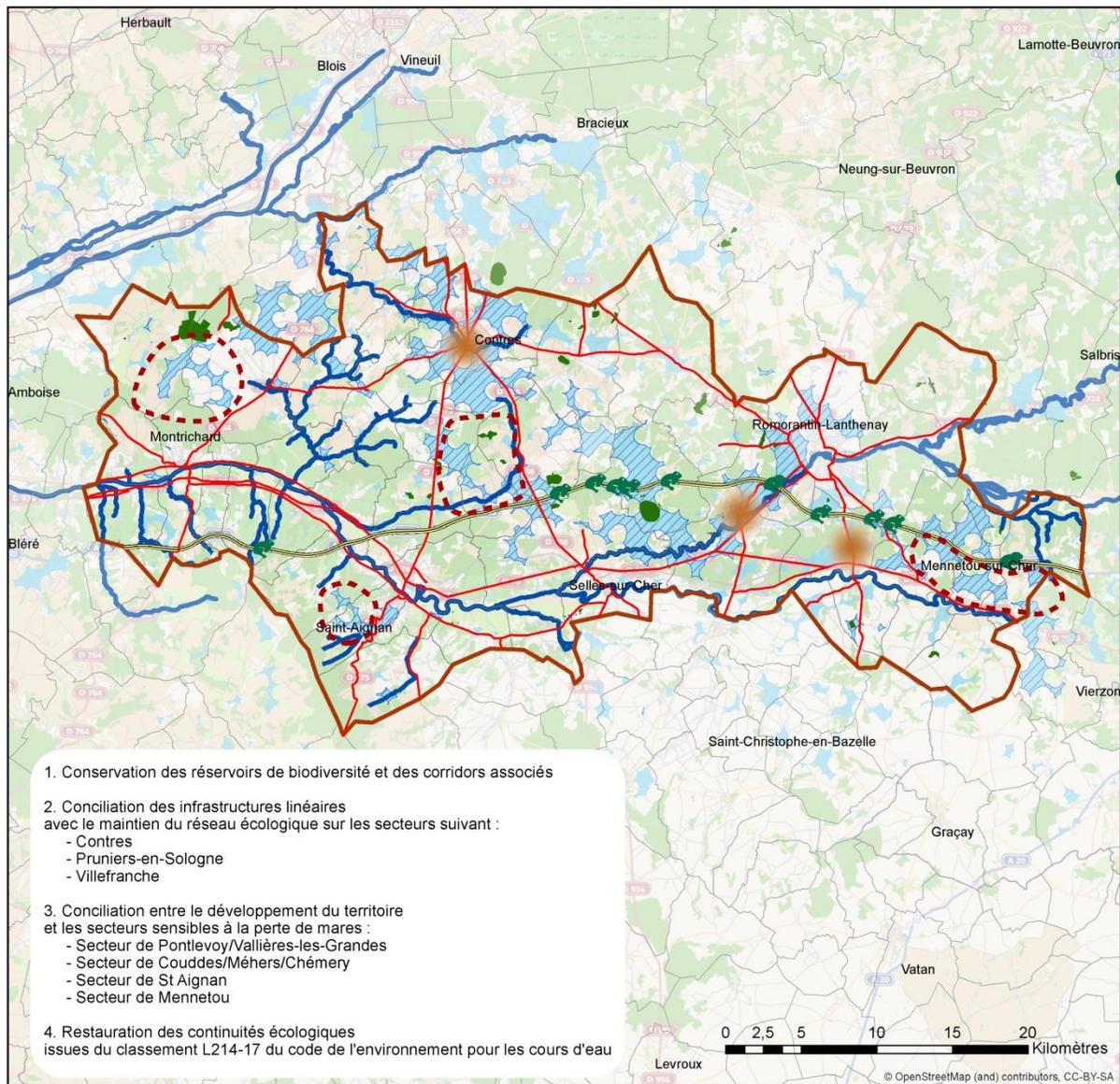
**Autres enjeux**

- Enjeux de connaissance et de gestion des espaces matriciels
- pour renforcer le réseau écologique de la sous-trame prairies humides

---

Fonds cartographiques : BD TOPO© IGN 2011,  
© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA  
Réalisé par le CDPNE - 07/10/2014



### Trame Verte et Bleue du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinois

#### Enjeux du continuum aquatique/humide

##### Limites administratives

- Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinois
- Limites de communes

##### Éléments fragmentants

- Routes à trafic supérieure à 1000 véh/jour
- Autoroute

##### Éléments reconnectants

- Passages à amphibiens sur l'autoroute A85

##### Enjeux de la trame bleue

###### Enjeux de maintien

- Réservoirs de biodiversité
- Réservoirs de biodiversité
- Réseau de mares distantes de moins de 500 m et contenant des espèces TVB
- Réseau de mares distantes de moins de 500 m

###### Autres enjeux

- Conciliation entre les infrastructures linéaires et le maintien du réseau de mares
- Zones de réseaux de mares sensibles à la perte d'habitat

Fonds cartographiques : BD TOPO® IGN 2011,  
© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA  
ROE (Version 5.0) mai 2013 - ONEMA

Réalisé par le CDPNE - 20/02/2014



Comité Départemental  
de la Protection de la Nature  
et de l'Environnement



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
LOIRE-ET-CHER

# Partie 1 - Méthode d'élaboration du programme d'actions

---

## 1. La concertation avec les acteurs locaux

---

La concertation avec les acteurs locaux revêt une importance primordiale pour l'appropriation des enjeux de biodiversité et la mobilisation pour la déclinaison d'actions en faveur de la biodiversité. Cette concertation s'est organisée à l'occasion d'un séminaire à destination des acteurs du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais ainsi que lors de groupes de travail thématiques.

### 1.1. Le séminaire avec les acteurs du territoire

Le séminaire constitue une étape importante entre la phase 1 de cartographie et d'identification des enjeux du réseau écologique et la phase 2 d'élaboration du programme d'actions en faveur de la biodiversité.

Les objectifs du séminaire sont de permettre aux élus et acteurs du territoire :

- d'acquérir une bonne compréhension des enjeux liés à la trame verte et bleue ;
- de s'exprimer sur leur projet de territoire à partir du diagnostic cartographique et des enjeux identifiés ;
- de développer des temps de réflexion et de propositions permettant de se positionner sur les thématiques prioritaires.

#### 1.1.1. L'organisation du séminaire

Le séminaire s'est adressé aux élus et aux membres du comité de pilotage et du comité technique de l'étude. Le séminaire s'est tenu le 10 octobre 2014, a regroupé une quarantaine personnes et s'est organisé en 4 temps :

- Introduction par M. Chanal, Président du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais ;
- Présentation du contexte régional ;
- Table ronde « Paroles d'élus » ;
- Présentation du réseau écologique et des principaux enjeux TVB du pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais ;
- Ateliers d'échanges permettant aux participants de se positionner sur les objectifs prioritaires au regard des enjeux écologiques de la trame verte et bleue. 3 ateliers ont été conduits en parallèle :
  - Trame verte et bleue et aménagement du territoire (urbanisme, infrastructure) ;
  - Trame verte et bleue et activités économiques (agriculture, pisciculture, chasse et sylviculture) ;
  - Trame verte et bleue, patrimoine et tourisme.

#### 1.1.2. Conclusion, les objectifs issus du séminaire

Les objectifs exprimés par les acteurs du territoire à l'issue du séminaire sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Enjeux issus du diagnostic cartographique	Objectifs issus du séminaire
<b>Renforcer la connaissance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renforcer la connaissance préalable pour mieux comprendre et ensuite pouvoir agir</li> <li>✓ Intégrer les enjeux liés au SAGE Cher aval</li> <li>✓ Inventorier les milieux humides pour mieux les connaître et les localiser, pour pouvoir ensuite les préserver</li> </ul>
<b>Maintenir les réservoirs de biodiversité et les corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Limiter l'enrillagement</li> <li>✓ Mieux connaître les zones humides pour mieux les prendre en compte dans les différents documents d'urbanisme</li> <li>✓ S'appuyer sur la TVB pour développer un tourisme de nature</li> <li>✓ Développer un tourisme « vert » qui inclut la problématique liée à la gestion du Cher canalisé</li> <li>✓ Encourager des pratiques améliorant et/ou maintenant une bonne qualité de l'eau, favorisant ainsi le tourisme (baignade sur le Cher, canoë-kayak...)</li> <li>✓ Encourager des pratiques alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires, permettant une bonne qualité de l'eau</li> </ul>
<b>Maintien des réservoirs de biodiversité et corridors associés aux milieux ouverts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Favoriser l'activité agricole, notamment dans les secteurs de l'élevage, maraîchage et viticulture, permettant le maintien des milieux ouverts</li> <li>✓ Favoriser les surfaces en herbe (prairies permanentes et temporaires) permettrait également de limiter la déprise agricole, notamment dans les zones de vallées (par rapport aux prairies)</li> <li>✓ Empêcher la déprise agricole</li> <li>✓ Favoriser une réorganisation foncière sur les zones concernées par le morcellement parcellaire</li> </ul>
<b>Maintenir le réseau de mares et de mardelles tourbeuses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Empêcher la fermeture des mares</li> <li>✓ Favoriser/encourager une gestion écologique des mares</li> <li>✓ Encourager l'entretien des mares par leur propriétaire</li> </ul>
<b>Restaurer et entretenir les milieux humides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Entretien des berges</li> <li>✓ Encourager des actions de restauration suite à un diagnostic écologique de la qualité des rivières</li> <li>✓ Limiter le risque inondation</li> <li>✓ Redonner aux collectivités et aux syndicats, le droit et la responsabilité d'entretenir les cours d'eau avec des moyens financiers</li> <li>✓ Maintenir des cours d'eau et étang avec un état de propreté permettant la vie écologique de ces milieux</li> </ul>
<b>Développer une gestion écologique des milieux ouverts non valorisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Maintenir les friches ouvertes en proposant une valorisation économique</li> <li>✓ Favoriser la concertation entre les collectivités et les agriculteurs ou autres gestionnaires de l'espace sur ces</li> </ul>

	<p>espaces en friches (par rapport à l'acquisition foncière)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Améliorer la fonctionnalité des corridors écologiques des bermes de route en adaptant leur gestion</li> <li>✓ Développer les pratiques de gestion des bermes de routes, de chemin et des fossés favorables au maintien et au développement des espèces</li> </ul>
<b>Concilier les projets d'urbanisme avec le maintien des corridors</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Concilier développement économique et préservation de la biodiversité</li> <li>✓ Valoriser les friches industrielles existantes</li> <li>✓ Permettre des aménagements favorables au développement touristique dans certains secteurs identifiés au titre de la TVB, dans les documents d'urbanisme</li> </ul>
<b>Concilier les pratiques agricoles avec le maintien de la biodiversité (oiseaux de plaine notamment)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Favoriser la plantation de haies sur espaces localisés</li> </ul>
<b>Concilier les infrastructures linéaires avec le maintien des corridors</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Valoriser les emprises au niveau des servitudes liées à la présence de lignes électriques, de gazoduc... notamment en zones boisées (permet de maintenir un milieu ouvert de qualité)</li> <li>✓ Poursuivre les aménagements faits en faveur de la faune, de type passage à faune</li> </ul>
<b>Sensibiliser / informer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Informer les élus sur les bonnes pratiques agricoles, notamment par rapport aux SIE (surface d'intérêt écologique demandées par la PAC)</li> <li>✓ Sensibiliser les différents publics et renforcer la communication sur le rôle de l'agriculture par rapport à la biodiversité</li> <li>✓ Sensibiliser les maîtres d'œuvre à la prise en compte de la TVB dans leurs projets</li> <li>✓ Sensibiliser les enfants, les élus et les agents techniques aux enjeux de protection et valorisation de la biodiversité (tout public), et à la notion nouvelle de corridors</li> <li>✓ Faire partager la notion de biodiversité pour qu'elle soit comprise</li> <li>✓ Communiquer, faire des communications régulières, tout public, des réunions d'information</li> </ul>

## 1.2. Les ateliers de travail pour l'élaboration du programme d'actions en faveur de la biodiversité

### 1.2.1. Objectifs et organisation des ateliers

Le séminaire du 10 octobre 2014 a permis d'échanger et de partager les enjeux de biodiversité associés à la trame verte et bleue du territoire et d'identifier des objectifs de travail.

Le but des ateliers était alors de **co-construire** le programme d'actions à moyen terme (pour les 5 ans à venir) associé aux objectifs identifiés lors du séminaire.

Le travail s'est réparti dans 3 ateliers successifs :

- le premier sur les propositions liées à l'aménagement et les infrastructures linéaires,
- le second sur la trame verte et les milieux ouverts
- et le dernier sur la communication, la sensibilisation et le tourisme.

Ces ateliers se sont déroulés le 28 novembre 2014. Ils ont permis aux participants de proposer des actions concrètes en faveur de la biodiversité, d'identifier les maîtres d'ouvrage/porteurs de projets potentiels pour ces actions, ainsi que les partenariats et dispositifs éventuels mobilisables.

### 1.2.2. Les grandes lignes du programme d'actions

La démarche globale d'élaboration du plan d'action est synthétisée dans le schéma (cf. Figure 2) présenté page suivante.

A l'issue des ateliers, une quarantaine de propositions d'actions sont remontées. Compte tenu des complémentarités entre acteurs et partenariats possibles, elles ont été retravaillées et regroupées en 27 actions articulées autour de 4 axes (cf. Figure 1) et 8 sous-axes pour le territoire (l'ordre des axes ci-dessous ne correspond pas à un rang de priorité) :

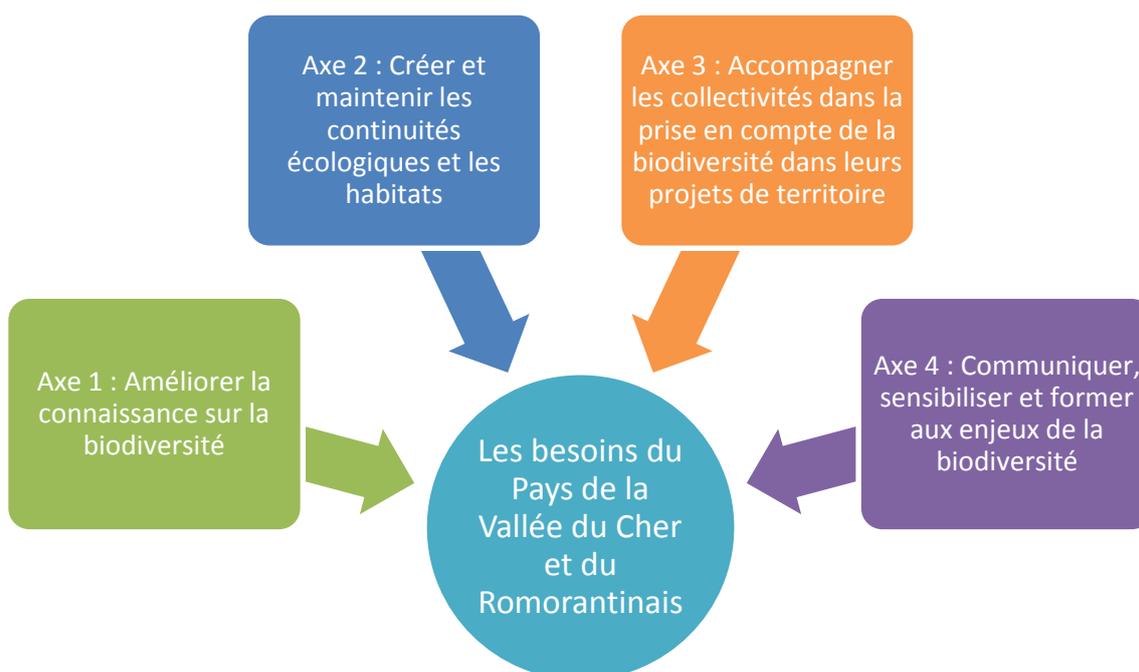


Figure 1 : Axes développés dans le programme d'actions

Actions proposées					
N° action	Intitulé de l'action	Lieu de l'action	Porteur de projet potentiel	Partenariats possibles	Échéance de réalisation
<b>Axe 1 : Améliorer la connaissance sur la biodiversité</b>					
1	Améliorer la connaissance et mise en place de gestion conservatoire des pelouses calcicoles et des zones humides	Coteaux de la vallée du Cher pour les pelouses calcicoles	APNE, CEN	APNE, CEN, Agriculteurs, Collectivités	de 3 à 5 ans
2	Poursuivre le développement de l'observatoire des mares et sensibiliser à la gestion écologique de ces milieux	Ensemble du territoire	APNE	APNE, CEN	Continue
3	Mise en place de diagnostics biodiversité des mares	Ensemble du territoire	APNE, CEN	APNE, CEN, Collectivités, Propriétaires	Continue
4	Développement de la connaissance des cavités à chiroptère	Ensemble du territoire	APNE	APNE, Collectivités, Propriétaires	Continue
<b>Axe 2 : Préserver ou renforcer la fonctionnalité du réseau écologique</b>					
<b>Axe 2.1 : Créer et maintenir les continuités écologiques et les habitats</b>					
5	Préserver les habitats de reproduction de l'Outarde Canepetière en Sologne viticole et en Gâtine berrichonne	Sologne viticole (Sassay, Soings et Chatillon) et Champagne berrichonne (Chapelle-Montmartin et alentour)	CEN	Chambre d'agriculture, FDC, ONCFS, APNE	1 à 2 ans
6	Créer un réseau de corridors entre les différents milieux biologiques et maintien des milieux ouverts	Zone en plan de chasse petit gibier	FDC	APNE, Chambre d'agriculture, privés, agriculteurs	1 à 2 ans
7	Trame noire : réduction ou extinction de l'éclairage dans les zones à enjeux (réservoirs et corridors)	Priorisation sur les communes avec des réservoirs gîtes à chiroptères et dans les réservoirs et les corridors forestiers identifiés	APNE, Collectivités, privés (entreprises), Autoroutes	APNE, collectivités, privés, nuit étoilée, association astronomique	1 à 2 ans
<b>Axe 2.2 : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes</b>					
8	Gestion des plantes exotiques envahissantes liées aux milieux humides	Milieux humides	Collectivités	APNE, CEN, CBNBP, FDC, SAGE	Dès l'apparition d'un nouveau foyer
9	Mise en place d'actions permettant de prévenir l'introduction ou la dispersion d'espèces invasives	Ensemble du territoire	Collectivités	APNE, CEN, CBNBP, FDAPPMA	Continue

10	Lutter contre la faune exotique envahissante	Cours d'eau concernés	APNE, FDC, Association des piegeurs, SAGE	APNE, Syndicat de rivière ou de bassin, SAGE, FDAPPMA	Continue
<b>Axe 2.3 : Promouvoir et mettre en œuvre une gestion des infrastructures linéaires favorable à la biodiversité</b>					
11	Mettre en œuvre une gestion diversifiée des infrastructures linéaires (bermes de routes, chemins, fossés, voies ferrées, transport d'énergie...)	Ensemble du territoire ou zones pilotes	APNE, collectivités, concessionnaires d'infrastructure linéaire, privés, chambre d'agriculture	APNE, collectivités, association foncière, chambre d'agriculture	Continue
<b>Axe 2.4 : Restaurer la continuité écologique des cours d'eau et des zones humides</b>					
12	Gestion des cours d'eau et des ripisylves	Périmètre du SAGE Cher aval	Dans le cadre des contrats territoriaux par les structures intercommunales porteuses (syndicats de bassin ou communautés de communes).	AELB, collectivités, DREAL, DDT, ONEMA, FDAAPPMA	3 à 5 ans
13	Zones humides : diagnostic et accompagnement dans la gestion et la prise en compte dans les documents d'urbanisme	Périmètre SAGE Cher aval, communes identifiées prioritaires par le SAGE	Collectivités, APNE, syndicats de bassin, structure porteuse su SAGE	APNE, AELB, collectivités, DREAL, DDT, ONEMA, FDAAPPMA, CEN, Chambre d'Agriculture	3 à 5 ans
<b>Axe 2.5 : Concilier les enjeux agricoles et écologiques</b>					
14	Animation agricole sur le site Natura 2000 des Prairies du Fouzon (action déjà en place)	Territoire Natura 2000 - ZPS prairies du Fouzon	Cen Centre	Chambre d'agriculture, CEN 41	Continue sur 5 ans
15	Revalorisation des surfaces agricoles utiles au territoire	Pays - milieux en friches anciennement exploités	Collectivités	Chambre d'agriculture, SAFER, Propriétaires, collectivités	1 à 2 ans
16	Accompagner le changement de pratiques chez les viticulteurs	Terroirs viticoles (recouper avec les corridors et RB)	Viticulteurs	Chambre d'agriculture, APNE, syndicat AOP viticole	1 à 2 ans
17	Favoriser le maintien de pratiques agricoles favorables	Sologne viticole, sur l'AOP Selles sur Cher, autour de Sassay, Pontlevoy, Oilsy, Fougères, fresnes	agriculteurs et viticulteurs ou Syndicat AOP Selles sur Cher	Chambre d'agriculture, APNE, Syndicat AOP Selles-sur-Cher, syndicat AOP viticole, SAFER	1 à 2 ans
<b>Axe 3 : Accompagner les collectivités dans la prise en compte de la biodiversité dans leurs projets de territoire</b>					
18	Développer de la gestion alternative des espaces publics : plans de gestion différenciée des espaces verts,	Ensemble du territoire	APNE, Collectivités	APNE, Région Centre, Agence de l'eau, SAGE, CAUE, Jardin de Chaumont,	1 à 2 ans

	démarches « Objectif zéro pesticide » et mise en œuvre de chartes communales de désherbage			Chambre d'agriculture	
19	Réalisation d'inventaires de la biodiversité communale (démarche « IBC »)	Ensemble du territoire	APNE, Collectivités	APNE, Collectivités	1 à 2 ans
20	Intégration de la TVB dans les documents d'urbanismes	Pays	Collectivités, APNE	Collectivités, Association des maires, APNE, DREAL, DDT	continue
<b>Axe 4 : Communiquer, sensibiliser et former aux enjeux de la biodiversité</b>					
<b>Axe 4.1 : Développer des actions de sensibilisation et d'animation à destination du grand public</b>					
21	Développement d'un programme de sensibilisation du grand public à travers les sciences participatives ou sciences citoyennes et l'organisation d'actions participatives	Ensemble du territoire	APNE	APNE	Continue
22	Création d'un sentier d'interprétation ou de circuit bio touristique	Ensemble du territoire, prairies du Fouzon	APNE	Communes, collectivités territoriales	Continue
<b>Axe 4.2 : Développer des actions de sensibilisation et d'animation à destination du public d'âge scolaire</b>					
23	Programme de sensibilisation pour les scolaires et durant les Temps d'Accueil Périscolaire (TAP)	Ensemble du territoire	Enseignants, collectivités	Education nationale, association des parents d'élèves, Collectivités, APNE, FDC, FDAPPMA	Continue
<b>Axe 4.3 : Développer les actions de communication, de sensibilisation ou de formation à destination de publics ciblés sur des thématiques particulières</b>					
24	Organiser des journées de sensibilisation auprès des acteurs du tourisme sur les potentialités de valorisation du patrimoine naturel	Prairie du Fouzon	CEN 41, CEN Centre	Prestataires touristiques, Associations de randonnées, agriculteurs	1 à 2 ans
25	Sensibilisation des chasseurs détenteurs de territoire de chasse et les élus cynégétiques aux objectifs prioritaires de la TVB	Ensemble du pays	FDC	APNE	Continue
26	Communiquer sur les fonctionnalités et la gestion adaptée des cours d'eau et zones humides	Périmètre du SAGE Cher aval	Dans le cadre des contrats territoriaux par les structures intercommunales porteuses (syndicats de	SAGE, AELB, DREAL, DDT, ONEMA, FDAAPPMA, collectivités, APNE, etc.	3 à 5 ans

			bassin ou communautés de communes)		
27	Animation du programme d'actions de la trame verte et bleue	Ensemble du pays	Collectivités, APNE...	APNE, collectivités, presse locale,	continue

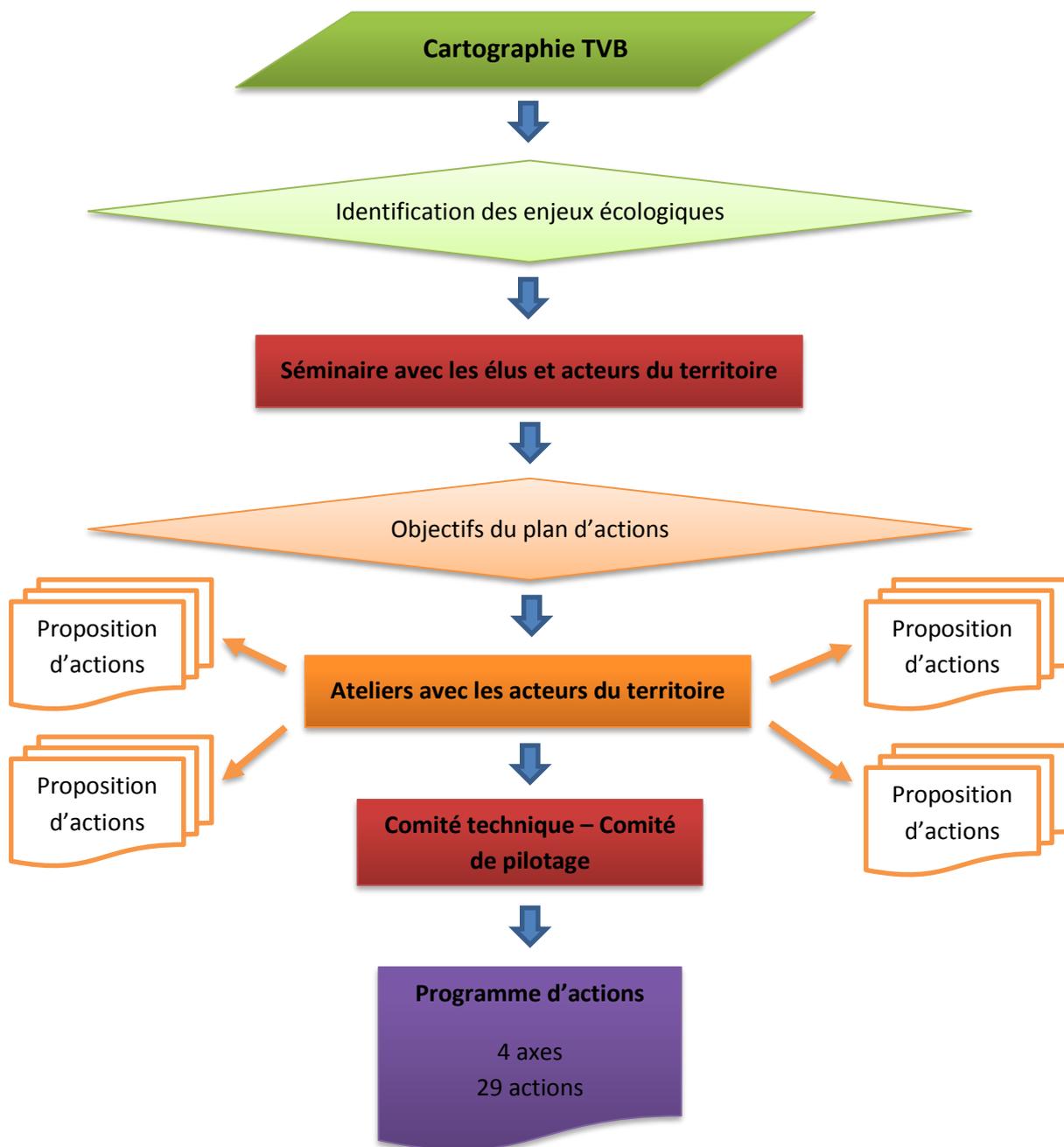


Figure 2 : synthèse du processus d'élaboration du plan d'actions

### 1.3. Présentation des actions

Les axes et les actions sont détaillés dans la partie 2 du rapport d'étude. Pour chacun des axes du programme d'action, sont précisés :

Action 2 – Poursuivre le développement de l'observatoire des mares et sensibiliser à la gestion écologique de ces milieux.	
<b>Titre de l'action</b>	
<i>Porteur(s) potentiel(s) du projet</i> : APNE	<i>Partenariat(s) technique</i> : APNE, CEN.
<b>Description :</b>	
<i>Objectif(s) issu(s) du séminaire :</i>	<i>Public ciblé</i> : Collectivités, Privés
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Porteur potentiel du projet</li> <li>✓ Concilier développement économique et préservation de la biodiversité</li> <li>- Partenariat</li> <li>✓ Public ciblé</li> <li>✓ Objectifs issus du séminaire</li> <li>- Action localisée</li> <li>✓ Sous-trame concernée</li> </ul>	<p><i>Action localisée</i> : Ensemble du territoire</p> <p><i>Sous-trame(s) concernée(s)</i> : Sous-trame mares, sous-trame mardelles tourbeuses</p>
<i>Contexte :</i>	
<p>Les mares sont des espaces de nature qui abritent une flore et une faune riche mais constituent des milieux très sensibles du fait notamment de leur faible taille. Pour une prise en compte efficace de ces habitats dans les projets de développement, une connaissance préalable de ces milieux est indispensable. C'est dans ce contexte que fut créé l'observatoire des mares par le CDPNE. Il est disponible sur la plateforme Pilote41 (<a href="http://www.pilote41.fr/environnement-et-urbanisme/espaces-naturels/observatoire-des-mares">http://www.pilote41.fr/environnement-et-urbanisme/espaces-naturels/observatoire-des-mares</a>).</p>	
<i>Contenu de l'action :</i>	
<p>L'objectif de l'action est de continuer à développer l'observatoire des mares par la mise en place de suivis et inventaires naturalistes permettant d'alimenter cet observatoire et d'aider à la décision permettant de renforcer la connaissance sur les mares, leur typologie et leur valeur patrimoniale, de mieux identifier les publics cibles pour des actions coordonnées de sensibilisation pour une gestion adaptée de ces milieux, de repérer des secteurs plus précis où faire porter l'effort de restauration, voire de création de mares. L'action comprend les phases suivantes :</p>	
<b>Mise en œuvre</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contexte</li> <li>- Contenu de l'action</li> <li>- Echéance de réalisation</li> <li>✓ Continuer le développement de l'observatoire (base de données, saisie en ligne des données, création d'indicateurs...).</li> <li>✓ Prospections de terrain et alimentation de la base de données ;</li> <li>✓ Communication sur l'observatoire, implication des acteurs locaux pour le développement des remontées d'information pour constituer un outil d'alerte auprès des aménageurs.</li> <li>✓ Propositions de gestion conservatoire, sensibilisation à la préservation des mares</li> </ul>	
<i>Echéance de réalisation :</i>	
Continue	
<i>Critère d'évaluation :</i>	
<p>Il serait pertinent de suivre l'évolution des connaissances sur les mares. Le nombre de mares prospectées est un critère d'évaluation</p>	
<b>Mise en œuvre</b>	
<i>Dispositif mobilisable :</i>	
Aucun	
<i>Fiche(s) action(s) liée(s) ou complémentaire(s) :</i>	
<b>Lien entre actions</b>	
<p>N° 2 - Mise en place de diagnostics biodiversité de mares</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche action liée ou complémentaire</li> </ul>	

## Axe 1 – Améliorer la connaissance sur la biodiversité

Action 1 – Améliorer la connaissance et mise en place de gestion conservatoire des pelouses calcicoles et des zones humides	
<b>Porteur(s) potentiel(s) du projet :</b> APNE, CEN	<b>Partenariat(s) technique(s) :</b> APNE, CEN, agriculteurs, collectivités.
<b>Objectif(s) issu(s) du séminaire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Maintenir les friches ouvertes en proposant une valorisation économique</li> <li>✓ Favoriser la concertation entre les collectivités et les agriculteurs ou autres gestionnaires de l'espace sur ces espaces</li> <li>✓ Favoriser la réorganisation foncière des zones atteintes par le morcellement parcellaire</li> <li>✓ Renforcer la connaissance préalable pour mieux comprendre et ensuite pouvoir agir</li> </ul>	<b>Public ciblé :</b> Collectivités, privés, gestionnaires, aménageurs
	<b>Action localisée :</b> Coteaux de la vallée du Cher pour les pelouses calcicoles
	<b>Sous-trame(s) concernée(s) :</b> Sous-trame pelouses calcicoles, sous-trame mares, sous-trame prairies humides
<p><b>Contexte :</b>            L'étude de la TVB a mis en évidence un enjeu fort de renforcement de la connaissance sur les milieux emblématiques du patrimoine naturel. Pour les sous-frames des pelouses calcicoles ou des prairies humides par exemple, les données naturalistes sont souvent très insuffisantes et les réservoirs de biodiversité sont sous-représentés. En effet, les connaissances des experts locaux mettent en avant un enjeu sur ces habitats sans pour autant offrir une localisation précise. Cette localisation permettra de les intégrer dans les projets d'aménagement ou de conservation.</p> <p><b>Contenu de l'action :</b>  <b>Acquisition des connaissances:</b>            Cette étape consiste dans un premier temps à localiser et cartographier (compatible avec un logiciel d'information géographique) ces habitats, puis d'établir un diagnostic et hiérarchiser sur l'état de conservation de ces milieux.</p> <p><b>Développer une gestion conservatoire de ces habitats :</b>            Les zones préalablement identifiées, il conviendra de mettre en place une gestion conservatoire de ces milieux patrimoniaux. Cette étape devra permettre notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ d'analyser les logiques ayant conduit à l'abandon ou la dégradation de ces milieux,</li> <li>✓ d'identifier les zones prioritaires d'intervention,</li> <li>✓ d'identifier les acteurs locaux et des propriétaires...,</li> <li>✓ de contractualiser, de conventionner ou d'acquérir des espaces naturels ciblés,</li> <li>✓ de mettre en œuvre des actions de restauration et de maintien des habitats (travaux de réouverture, remise en place d'un pâturage extensif, ...).</li> </ul> <p><b>Echéance de réalisation :</b>            De 3 à 5 ans :</p>	

- ✓ de 1 à 2 ans : cartographie, localisation et diagnostic des habitats
- ✓ de 3 à 5 ans : développement de la gestion conservatoire (démarche auprès des propriétaires, mise en place de convention...)

***Critère d'évaluation :***

- ✓ Il serait pertinent de suivre l'évolution des connaissances accumulées sur pelouses calcicoles et les zones humides. La cartographie peut-être un bon élément de suivi.
- ✓ La mise en place de convention de gestion est aussi un bon indicateur de suivi.

***Dispositif(s) mobilisable(s) :***

Aucun identifié

***Fiches actions liées ou complémentaires :***

N° 13 : Zones humides : diagnostic et accompagnement dans la gestion et la prise en compte dans les documents d'urbanisme

N°17 : Favoriser le maintien de pratiques favorables

N°19 : Réalisation d'inventaire de la biodiversité communale

**Action 2 – Poursuivre le développement de l'observatoire des mares et sensibiliser à la gestion écologique de ces milieux.**

<b>Porteur(s) potentiel(s) du projet :</b> APNE	<b>Partenariat(s) technique(s) :</b> APNE, CEN.
<b>Objectif(s) issu(s) du séminaire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renforcer la connaissance préalable pour mieux comprendre et ensuite pouvoir agir.</li> <li>✓ Empêcher la fermeture des mares</li> <li>✓ Favoriser/encourager une gestion écologique des mares</li> <li>✓ Encourager l'entretien des mares par leur propriétaire</li> </ul>	<b>Public ciblé :</b> Collectivités, privés, APNE
	<b>Action localisée :</b> Ensemble du territoire
	<b>Sous-trame(s) concernée(s) :</b> Sous-trame mares, sous-trame mardelles tourbeuses
<b>Contexte :</b> <p>Les mares sont des espaces de nature qui abritent une flore et une faune riche mais constituent des milieux très sensibles du fait notamment de leur faible taille. Pour une prise en compte efficace de ces habitats dans les projets de développement, une connaissance préalable de ces milieux est indispensable. C'est dans ce contexte que fut créé l'observatoire des mares par le CDPNE. Il est disponible sur la plateforme Pilote41 (<a href="http://www.pilote41.fr/environnement-et-urbanisme/espaces-naturels/observatoire-des-mares">http://www.pilote41.fr/environnement-et-urbanisme/espaces-naturels/observatoire-des-mares</a>).</p>	
<b>Contenu de l'action :</b> <p>L'objectif de l'action est de continuer à développer l'observatoire des mares par la mise en place de suivis et d'inventaires naturalistes permettant son alimentation. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision permettant de renforcer la connaissance sur les mares, leur typologie et leur valeur patrimoniale, de mieux identifier les publics cibles pour des actions coordonnées de sensibilisation pour une gestion adaptée de ces milieux, de repérer des secteurs plus précis où faire porter l'effort de restauration, voire de création de mares. L'action comprend les phases suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Continuer le développement de l'observatoire (base de données, saisie en ligne des données, création d'indicateurs...),</li> <li>✓ Prospections de terrain et alimentation de la base de données,</li> <li>✓ Communication sur l'observatoire, implication des acteurs locaux pour le développement des remontées d'informations pour constituer un outil d'alerte auprès des aménageurs,</li> <li>✓ Propositions de gestion conservatoire, sensibilisation à la préservation des mares.</li> </ul>	
<b>Echéance de réalisation :</b> Continue	
<b>Critère d'évaluation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Il serait pertinent de suivre l'évolution des connaissances accumulées sur les mares. Le nombre de mares prospectées est un bon élément de suivi.</li> </ul>	
<b>Dispositif(s) mobilisable(s) :</b> Aucun identifié	
<b>Fiche(s) action(s) liée(s) ou complémentaire(s) :</b> N° 3 : Mise en place de diagnostics biodiversité des mares	

### Action 3 – Mise en place de diagnostics biodiversité des mares

<p><b>Porteur(s) potentiel(s) du projet :</b> APNE, CEN</p>	<p><b>Partenariat(s) technique(s) :</b> APNE, CEN, propriétaires, collectivités</p>
<p><b>Objectif(s) issu(s) du séminaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Concilier développement économique et préservation de la biodiversité</li> <li>✓ Empêcher la fermeture des mares</li> <li>✓ Favoriser/encourager une gestion écologique des mares</li> <li>✓ Encourager l'entretien des mares par leur propriétaire</li> <li>✓ Renforcer la connaissance préalable pour mieux comprendre et ensuite pouvoir agir</li> </ul>	<p><b>Public ciblé :</b> Collectivités, privés</p>
	<p><b>Action localisée :</b> Ensemble du territoire</p>
	<p><b>Sous-trame(s) concernée(s) :</b> Sous-trame mares</p>
<p><b>Contexte :</b></p> <p>Les mares sont des espaces de nature qui abritent une flore et une faune riche mais constituent des milieux très sensibles du fait notamment de leur faible taille. Dans un contexte de diminution des surfaces en zones humides, les mares, qui ont un rôle important, suivent la même tendance. Pour mener à bien le maintien et le renforcement du réseau écologique des mares, des <b>connaissances</b> sont nécessaires à l'établissement d'un diagnostic.</p> <p><b>Contenu de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Identifier et contacter les propriétaires concernés par l'action.</li> <li>✓ Inventorier la biodiversité (faune, flore, habitat) et les pratiques mises en place sur les mares.</li> <li>✓ A l'issue de ces diagnostics, proposer des mesures de gestion favorables à la biodiversité.</li> <li>✓ S'appuyer sur ces diagnostics pour sensibiliser par des actions concrètes de terrain, les propriétaires de mares préservation de la nature.</li> </ul> <p>Les données recueillies pourront venir alimenter l'observatoire des mares.</p> <p><b>Echéance de réalisation :</b></p> <p>Continue</p>	
<p><b>Critère d'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Il serait pertinent de suivre le nombre de diagnostic réalisé.</li> </ul>	
<p><b>Dispositif(s) mobilisable(s) :</b></p> <p>CRST (Région Centre-Val de Loire)</p>	
<p><b>Fiches actions liées ou complémentaires :</b></p> <p>N° 2 : Poursuivre le développement de l'observatoire des mares et sensibiliser à la gestion écologique de ces milieux.</p>	

## Action 4 – Développement de la connaissance des cavités à chiroptère

**Porteur(s) potentiel(s) du projet :** APNE

**Partenariat(s) technique(s) :** APNE, privés, collectivités.

**Objectif(s) issu(s) du séminaire :**

- ✓ Renforcer la connaissance préalable pour mieux comprendre et ensuite pouvoir agir

**Public ciblé :** Collectivités, privés

**Action localisé :** Ensemble du territoire

**Sous-trame(s) concernée(s) :** Sous-trame boisements non alluviaux

### Contexte :

Les chauves-souris sont menacées indirectement (destruction habitat, milieux de chasse, gîtes hivernaux ou estivaux, insecticides, pollution lumineuse etc.) mais aussi directement (vandalisme, dérangement, trafic routier, etc.). Toutes les espèces de chauves-souris sont vulnérables et protégées. Pour mettre en place des mesures de conservation, les colonies doivent être **connues**. Le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais est un lieu important d'hivernation pour les chauves-souris avec de nombreux gîtes recensés d'importance régionale voire nationale.

Un effort de prospection est donc à prévoir pour augmenter les connaissances sur les chiroptères afin de mettre en place une protection adaptée, ou tout du moins sensibiliser les propriétaires.

### Contenu de l'action :

- ✓ Identifier les propriétaires et les sensibiliser à la protection des chiroptères.
- ✓ Réaliser un inventaire et une cartographie des cavités accueillant des chiroptères en hivernation.
- ✓ Estimer les effectifs hivernaux de chiroptères dans les cavités.
- ✓ Mettre en place des mesures de protection des cavités présentant un enjeu particulier.

### Echéance de réalisation :

Continue

### Critère d'évaluation :

- ✓ Il serait pertinent de suivre le nombre de gîtes à chiroptère prospecté.

### Dispositif(s) mobilisable(s) :

Aucun identifié

### Fiches actions liées ou complémentaires :

N° 7 : Trame noire : réduction ou extinction de l'éclairage dans les zones à enjeux

## Axe 2 – Préserver ou renforcer la fonction du réseau écologique

### Axe 2.1 – Créer et maintenir les continuités écologiques et les habitats

#### Action 5 – Préserver les habitats de reproduction de l'Outarde Canepetière en Sologne viticole et en Gâtine berrichonne

**Porteur(s) potentiel(s) du projet :** CEN

**Partenariat(s) technique(s) :** APNE, chambres d'agricultures 41 et 36, FDC, ONCFS.

**Objectif(s) issu(s) du séminaire :**

- ✓ Maintenir les friches ouvertes en proposant une valorisation économique
- ✓ Favoriser la concertation entre les collectivités et les agriculteurs ou autres gestionnaires de l'espace sur ces espaces

**Public ciblé :** Collectivités, agriculteurs

**Action localisé :** Sologne viticole (Sassay, Soings-en-Sologne et Châtillon) et la Gâtine berrichonne (Chapelle-Montmartin et alentour)

**Sous-trame(s) concernée(s) :** Sous-trame cultures et milieux associés

**Contexte :**

Autrefois très largement répandue, l'Outarde Canepetière a partout fortement régressé et aujourd'hui sa répartition est très morcelée. Cette espèce est confrontée à un fort risque élevé d'extinction sur le territoire national. En 2012, la population régionale dénombrée est de 42 à 44 mâles chanteurs. Deux sites accueillent plus de 95 % de l'effectif : le plateau de Chabris (Indre) et la Champeigne tourangelle (Indre-et-Loire). Les causes de déclin sont nombreuses. En effet, les changements dans les pratiques agricoles et dans l'occupation des sols (type de culture, agrandissement du parcellaire) ont été préjudiciables à l'espèce. Elle ne s'est maintenue que dans les jachères ou les prairies.

Ainsi, pour préserver cette espèce emblématique, il serait pertinent de mettre en place une veille environnementale sur la population d'outarde canepetière présente sur ce secteur et identifier les friches favorables à la reproduction.

**Contenu de l'action :**

- ✓ Analyser les logiques agricoles conduisant à l'abandon (temporaire ou permanent) de son activité sur ces espaces et proposer des modes de valorisation agricole favorables à cette espèce et au cortège associé (entomofaune),
- ✓ Agir sur la restauration des friches en cours de fermeture,
- ✓ Identifier des zones prioritaires d'intervention,
- ✓ Identifier des acteurs locaux et des propriétaires...,
- ✓ Contractualisation, conventionnement ou acquisition des espaces naturels ciblés,
- ✓ Mettre en œuvre des actions de restauration et de maintien des habitats (travaux de réouverture, remise en place d'un pâturage extensif, ou de systèmes agricoles compatibles...).

**Echéance de réalisation :** 1 à 2 ans.

**Critère d'évaluation :**

Il serait pertinent de suivre le nombre de conventions réalisées  
Nombre d'hectares contractualisés en mesures agroenvironnementales

**Dispositif(s) mobilisable(s) :**

- ✓ Plan national d'action de l'Outarde Canepetière
- ✓ Natura 2000 Plateau de Chabris (MAEC)

**Fiches actions liées ou complémentaires :**

N° 14 : Animation agricole sur le site Natura 2000 des Prairies du Fouzon  
N° 17 : Favoriser le maintien de pratiques favorables

***Exemples d'Action(s) réalisée(s) ou émergente(s) :***

PAEC Plateau de Chabris déposé en 2015, avec une animation dans l'Indre

## Action 6 – Créer un réseau de corridors entre les différents milieux biologiques et maintien des milieux ouverts

**Porteur(s) potentiel(s) du projet :** FDC

**Partenariat(s) technique(s) :** APNE, chambre d'agriculture, privés, agriculteurs

**Objectif(s) issu(s) du séminaire :**

- ✓ Favoriser la plantation de haies
- ✓ Empêcher la déprise agricole

**Public ciblé :** Privés, agriculteurs

**Action localisé :** Zone en plan de chasse petit gibier

**Sous-trame(s) concernée(s) :** Toutes les sous-trames

### Contexte :

La fragmentation et la destruction des habitats sont les premières causes de perte de biodiversité et résultent de l'activité humaine. Cette fragmentation contribue à la diminution de la taille des habitats et à l'augmentation de leur isolement, menaçant ainsi l'intégrité et la viabilité des populations d'espèces qui y vivent, de par la limitation voire la disparition des échanges entre populations du fait de la création de discontinuités.

Afin de compenser les effets négatifs de la fragmentation des habitats naturels, il est nécessaire d'accroître la connectivité entre les habitats afin de maintenir, et si possible d'améliorer, la viabilité de la population d'espèces cibles.

### Contenu de l'action :

#### **Création d'un réseau de corridors**

- ✓ Planter des haies dans les zones de plateaux afin de créer des zones de refuge et de site de reproduction pour la faune et localiser les zones dépourvues.

#### **Maintien des milieux ouverts**

- ✓ Sensibiliser et informer les propriétaires/gestionnaires sur le maintien des espaces ouverts.
- ✓ Gestion favorable à la biodiversité des milieux ouverts, plantation de couverts faunistiques (prairies, couverts faune sauvage...).

**Echéance de réalisation :** 1 à 2 ans.

### Critère d'évaluation :

- ✓ Nombre de haies plantées
- ✓ Nombre de couverts faunistiques réalisés

### Dispositif(s) mobilisable(s) :

Aucun identifié [subvention de la FDC sur plantation ? si collectif = CRP ?](#)

### Fiches actions liées ou complémentaires :

N° 5 : Préserver les habitats de reproduction de l'Outarde Canepetière en Sologne viticole et en Gâtine berrichonne

## Action 7 – Trame noire : réduction ou extinction de l'éclairage dans les zones à enjeux (réservoirs et corridors)

<b>Porteur(s) potentiel(s) du projet :</b> APNE, collectivités, privés (entreprises), autoroutes	<b>Partenariat(s) technique(s) :</b> APNE, collectivités, privés, nuit étoilée, association astronomique
<b>Objectif(s) issu(s) du séminaire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Concilier développement économique et préservation de la biodiversité</li> <li>✓ Poursuivre les aménagements faits en faveur de la faune, de type passage à faune</li> <li>✓ Améliorer la fonctionnalité des corridors écologiques des bermes de route en adaptant leur gestion</li> <li>✓ Faire partager la notion de biodiversité pour qu'elle soit comprise</li> </ul>	<b>Public ciblé :</b> Collectivités, privés, entreprises, grand publics, scolaire
	<b>Action localisé :</b> Priorisation sur les communes avec des réservoirs gîtes à chiroptères et dans les réservoirs et les corridors forestiers identifiés
	<b>Sous-trame(s) concernée(s) :</b> Toutes les sous-trames

### Contexte :

La lumière artificielle nocturne a des conséquences non seulement sur l'observation du ciel étoilé mais aussi sur les écosystèmes : rupture de l'alternance jour-nuit essentielle à la vie, modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction, perturbation des migrations, isolement, collisions... La qualité de l'éclairage nocturne a également un impact sur notre santé et confort, l'accès au ciel pour les astronomes, la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et enfin le coût pour la collectivité. Il s'agit bien là d'un sujet global dont les impacts sur la biodiversité ne sont que l'une des composantes.

### Contenu de l'action :

Cette action vise à prévenir l'excès de production de lumière ayant un impact sur la biodiversité.

- ✓ Développer l'information et la sensibilisation aux enjeux écologiques de la pollution lumineuse auprès des communes mais aussi des particuliers,
- ✓ Accompagner les communes et les entreprises dans la mise en place de dispositifs de réduction de l'éclairage (plages horaires, adoption d'éclairage ayant un impact plus faible...) avec possibilité de priorisation dans les zones à enjeux (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques),
- ✓ Possibilité de participer au concours « village étoilé » permettant ainsi une sensibilisation du grand public sur la thématique gaspillage énergétique.

### Echéance de réalisation : 1 à 2 ans :

- ✓ Première année : sensibilisation, réflexion sur mesures applicables pour la réduction de l'éclairage
- ✓ Deuxième année : mise en place des mesures de réduction de l'éclairage

### Critère d'évaluation :

- ✓ Nombre d'action de réduction de l'éclairage

### Dispositif(s) mobilisable(s) :

Aucun identifié

### Fiches actions liées ou complémentaires :

N° 4 : Développement de la connaissance des cavités à chiroptère

## Axe 2.2 : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

Action 8 – Gestion des plantes exotiques envahissantes liées aux milieux humides	
<b>Porteur(s) potentiel(s) du projet :</b> Collectivités	<b>Partenariat(s) technique(s) :</b> APNE, CEN, CBNBP, FDC, SAGE.
<b>Objectif(s) issu(s) du séminaire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Entretien des berges</li> <li>✓ Encourager des actions de restauration suite à un diagnostic écologique de la qualité des rivières</li> <li>✓ Maintenir des cours d'eau et étangs avec un état de propreté permettant la vie écologique de ces milieux</li> <li>✓ Empêcher la fermeture des mares</li> <li>✓ Favoriser, encourager une gestion écologique des mares</li> <li>✓ Encourager des pratiques améliorante et/ou maintenant une bonne qualité de l'eau, favorisant ainsi le tourisme</li> </ul>	<b>Public ciblé :</b> Collectivités, gestionnaires
	<b>Action localisé :</b> Zones humides et cours d'eau présents dans le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinois
	<b>Sous-trame(s) concernée(s) :</b> Sous-trame prairies humides, sous-trame mares, sous-trame étangs et sous-trame cours d'eau.
<p><b>Contexte :</b>            La multiplication des échanges internationaux génère l'introduction d'un grand nombre d'espèces animales et végétales en France. Certaines d'entre elles disparaissent, un grand nombre s'adaptent sans problème, et d'autres étendent leur aire de répartition et parfois prolifèrent. La transformation des paysages et les activités humaines en général, accentuent encore la dispersion des espèces et favorisent parfois leur prolifération. On estime qu'à l'heure actuelle 20 % de la flore française est constituée de plantes introduites (dites allochtones ou exotiques). L'introduction d'espèces animales ou végétales exogènes et les dégâts liés à leur extension sont devenus la deuxième cause majeure de perte de la diversité biologique, dans le monde comme en France. La lutte contre les espèces invasives constitue donc un enjeu important de biodiversité à prendre en compte dans les objectifs du programme d'actions de la TVB du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinois pour favoriser la conservation des espèces et milieux.</p> <p><b>Contenu de l'action :</b>            Mettre en place des chantiers de gestion des plantes invasives émergentes en Région Centre ou sur le territoire du Pays (Crassule de Helms, Egerie dense, Grand lagarosiphon, Hydrocotyle fausse renoncule, Myriophylle du Brésil, Balsamine de l'Himalaya, Balsamine du Cap, Berce du Caucase, Herbe de la pampa, Laurier cerise, Renouée à épis nombreux, Rhododendron des parcs,...). La liste d'espèces n'est pas exhaustive, certaines plantes invasives susceptibles d'impacter les milieux naturels n'étant pas encore recensées sur la région et/ou en Vallée du Cher et en Romorantinois peuvent émerger.            Se reporter au rapport « Stratégie départementale de recueil des données d'observation d'espèces invasives, département du Loir-et-Cher » du Conservatoire botanique national du Bassin parisien pour obtenir la localisation des plantes invasives sur le territoire du Loir-et-Cher.</p> <p><b>Echéance de réalisation :</b>            Dès l'apparition d'un nouveau foyer sur une espèce invasive.</p>	
<p><b>Critère d'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de chantiers d'arrachage de Jussies,</li> <li>✓ Nombre de chantiers de gestion des plantes invasives émergentes.</li> </ul>	
<p><b>Dispositif(s) mobilisable(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Futur contrat de bassin</li> </ul>	

✓ AELB

***Fiches actions liées ou complémentaires :***

N° 9 : Mise en place d'actions permettant de prévenir l'introduction ou la dispersion d'espèces invasives

N° 10 : Lutter contre la faune exotique envahissante

## Action 9 – Mise en place d'actions permettant de prévenir l'introduction ou la dispersion d'espèces invasives

**Porteur(s) potentiel(s) du projet :** Collectivités

**Partenariat(s) technique(s) :** APNE, CEN, CBNBP, FDC, SAGE.

**Objectif(s) issu(s) du séminaire :**

- ✓ Renforcer la connaissance préalable pour mieux comprendre et ensuite pouvoir agir
- ✓ Sensibiliser les enfants, les élus et les agents techniques sur les enjeux de protection et valorisation de la biodiversité (tout public), sur la notion nouvelle de corridors
- ✓ Communiquer, faire des communications régulières, tout public, des réunions d'information

**Public ciblé :** Collectivités, gestionnaires

**Action localisé :** Zones humides et cours d'eau présents dans le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

**Sous-trame(s) concernée(s) :** Sous-trame prairies humides, sous-trame mares, sous-trame étangs et sous-trame cours d'eau.

**Contexte :**

Les plantes invasives induisent aujourd'hui de nombreuses nuisances. Leur prolifération, lorsque les peuplements sont importants, modifient le fonctionnement, la composition ou la structure des milieux terrestres, aquatiques et des zones humides. Elles concurrencent ainsi les espèces indigènes jusqu'à entraîner parfois leur disparition. Elles représentent également une gêne pour les usages, c'est-à-dire pour les activités de loisirs, l'agriculture, la navigation, la pêche...

Les espaces publics constituent des lieux privilégiés d'introduction de plantes invasives. Pour cela, les collectivités et les professionnels des espaces verts sont aux premières loges d'une action collective à mener où l'observation, l'anticipation et la rapidité d'action sont le triptyque d'une gestion efficace. Cette action vise à prévenir l'introduction d'espèces végétales invasives sur la vallée du Cher et le Romorantinais et limiter ainsi le recours à des méthodes curatives onéreuses. Cette action vaut notamment pour le choix des espèces lors de la plantation de haies.

**Contenu de l'action :**

Cette action vise à prévenir l'introduction d'espèces végétales invasives dans le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais et limiter ainsi le recours à des méthodes curatives onéreuses.

**Formation et sensibilisation :**

- ✓ Participation des agents des espaces verts et des techniciens de rivière aux formations de reconnaissance des plantes invasives dispensés par le CBNBP,
- ✓ Participation des agents des espaces verts et des techniciens de rivière aux formations de gestion des plantes invasives dispensés par le Cen Centre,
- ✓ Organisation d'événements de sensibilisation sur cette thématique lors de journées dédiées à la préservation de l'environnement (semaine des rivières première semaine de juin par exemple).

**Gestion :**

- ✓ Ne pas planter ces espèces,
- ✓ Mentionner dans les cahiers des charges des travaux paysagers la non introduction de ces espèces.

Cette action pourra s'appuyer sur la signature de la charte d'engagement des collectivités contre l'introduction des plantes invasives sur leur territoire et d'outils de communication (expositions « Espèces exotiques envahissantes », « Ces plantes de nos jardins qui deviennent envahissantes » et « Connaître les plantes exotiques envahissantes du Bassin Loire-Bretagne »).

**Echéance de réalisation :**

- ✓ Formation et sensibilisation : dès à présent
- ✓ Gestion : Continue

**Critère d'évaluation :**

- ✓ Nombre de gestionnaires formés
- ✓ Nombre de chartes d'engagement des collectivités contre l'introduction des plantes invasives signées

**Dispositif(s) mobilisable(s) :**

Formation du CNFPT

**Fiches actions liées ou complémentaires :**

N° 8 : Gestion des plantes exotiques envahissantes liées aux milieux humides

N° 10 : Lutter contre la faune exotique envahissante

## Action 10 – Lutter contre la faune exotique envahissante

**Porteur(s) potentiel(s) du projet :** APNE, FDC, Association des piégeurs, SAGE

**Partenariat(s) technique(s) :** APNE, syndicat de rivière ou de bassin, SAGE, FDAPPMA

**Objectif(s) issu(s) du séminaire :**

- ✓ Renforcer la connaissance préalable pour mieux comprendre et ensuite pouvoir agir
- ✓ Encourager des actions de restauration suite à un diagnostic écologique de la qualité des rivières
- ✓ Entretien des berges

**Public ciblé :** Gestionnaires, APNE

**Action localisé :** Cours d'eau concernés (priorité sur le canal de Berry pour l'écrevisse de Louisiane)

**Sous-trame(s) concernée(s) :** sous-trame cours d'eau.

**Contexte :**

La multiplication des échanges mondiaux favorise et accélère l'introduction volontaire ou accidentelle de plus en plus d'espèces animales et végétales. Ces espèces se retrouvent ainsi dans des territoires parfois très éloignés de leur aire d'origine. Les espèces introduites qui parviennent à s'adapter à leur territoire d'accueil peuvent parfois avoir des impacts sur la faune et la flore indigènes et entraîner des dommages environnementaux mais elles créent souvent des nuisances vis-à-vis des usages humains et des milieux qu'elles colonisent, engendrant alors des dommages d'ordre socio-économique ou sanitaire.

**Contenu de l'action :**

**Les écrevisses exotiques envahissantes :**

Elles constituent un danger majeur pour la population d'écrevisse autochtone et plus globalement pour la biodiversité aquatique. En effet, l'écrevisse de Louisiane, par exemple, peut faire disparaître 99 % de la végétation aquatique et 70 % des insectes d'un étang, nuisant ainsi à la présence du gibier d'eau. De plus elle dégrade les berges de cours d'eau en creusant des terriers de 1 à 4 m de profondeur. Une partie des berges du canal de Berry s'est ainsi effondrée en 2011 à Châtillon-sur-Cher. Il est important de développer des actions de connaissance et d'information vers les acteurs locaux sur ces espèces et attirer l'attention sur la proximité d'écrevisses exotiques envahissantes (ex : écrevisse américaine, écrevisse californienne et écrevisse de Louisiane...) présentes dans des départements voisins et non encore recensées dans le Loir-et-Cher. L'action consiste à :

- ✓ Mener les inventaires astacicoles,
- ✓ Géoréférencer l'ensemble des sites colonisés (astabase),
- ✓ Proposer des mesures de gestion/éradication selon les espèces,
- ✓ Sensibiliser les acteurs locaux (information/communication).

**Le Ragondin et le Rat musqué :**

Le Ragondin et les Rat musqué ont des forts impacts sur certains milieux en diminuant les herbiers et en perturbant les communautés végétales. De par leur comportement de fouisseur, ils accélèrent l'érosion des berges et le colmatage du lit des rivières et perturbent leur régime hydraulique. Par ailleurs, ils sont responsables d'importants dégâts sur les cultures.

- ✓ Garder une pression de lutte par la pratique de la chasse et du piégeage.

**Echéance de réalisation :**

Continue.

**Critère d'évaluation :**

- ✓ Nombre d'inventaires réalisés,
- ✓ Nombre d'actions de lutte réalisées.

**Dispositif(s) mobilisable(s) :**

Contrat de bassin (AELB et Région Centre-Val de Loire)

***Fiches actions liées ou complémentaires :***

N° 8 : Gestion des plantes exotiques envahissantes liées aux milieux humides

N° 9 : Mise en place d'actions permettant de prévenir l'introduction ou la dispersion d'espèces invasives

## Axe 2.3 : Promouvoir et mettre en œuvre une gestion des infrastructures linéaires favorable à la biodiversité

Action 11 – Mettre en œuvre une gestion diversifiée des infrastructures linéaires (bermes de routes, chemins, fossés, voies ferrées, transport d'énergie...)	
<b>Porteur(s) potentiel(s) du projet :</b> APNE, collectivités, concessionnaires d'infrastructure linéaire, privés, chambre d'agriculture	<b>Partenariat(s) technique(s) :</b> APNE, collectivités, association foncière, chambre d'agriculture
<b>Objectif(s) issu(s) du séminaire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer les pratiques de gestion des bermes de routes, de chemin et des fossés favorables au maintien et au développement des espèces</li> <li>✓ Améliorer la fonctionnalité des corridors écologiques des bermes de route en adaptant leur gestion</li> </ul>	<b>Public ciblé :</b> Gestionnaires, collectivités, privés
	<b>Action localisé :</b> Ensemble du territoire ou zones pilotes
	<b>Sous-trame(s) concernée(s) :</b> Sous-trame milieux ouverts secs à mésophiles, sous-trame pelouses calcicoles et sous-trame mares.
<p><b>Contexte :</b></p> <p>Avec plus de 9500 km de routes en Loir-et-Cher (6220 km de routes communales et 3440 km de routes départementales), l'emprise des bords de routes et des transports d'énergies représente une surface importante à l'échelle du territoire. Dans ce contexte, les abords de ces espaces représentent une opportunité pour maintenir la biodiversité. Par exemple, le potentiel biologique des bords de routes est reconnu depuis longtemps avec une contribution possible pour la conservation de la flore et de la faune. Cependant, ceux-ci peuvent avoir des effets négatifs, notamment par la promotion d'espèces exotiques. Leurs fonctions dépendent de leur localisation, de leur végétation, des milieux adjacents et de la gestion qui y est conduite. Les opérations de gestion de ces espaces vont influencer sur la biodiversité.</p> <p><b>Contenu de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Identifier les sites à enjeu (haute valeur biologique ou présence d'espèces exotiques),</li> <li>✓ Faire le point sur les techniques de gestion pratiquées et les améliorations possibles au regard des enjeux de la TVB,</li> <li>✓ Proposer des mesures de gestion adaptées aux enjeux identifiés,</li> <li>✓ Former les agents, gestionnaires des espaces,</li> <li>✓ Mettre en œuvre les préconisations de gestion, incluant le type de matériel et les techniques d'entretien et suivre l'évolution de la biodiversité sur les sites,</li> <li>✓ Communiquer auprès des élus et du grand public sur les motivations du changement de pratiques de gestion des espaces.</li> <li>✓ Sensibiliser les agriculteurs sur les modes de gestion des bordures de champs et/ou de chemins/fossés</li> </ul> <p>Cette action peut être réalisée à différentes échelles : de l'échelle de la commune (par exemple pour la gestion des chemins) ou à une échelle plus large concernant les espaces gérés par les Départements (bermes de routes départementales) et par les concessionnaires d'autoroute (autoroutes A85) ou de réseau ferroviaire et les concessionnaires de transport d'énergie.</p> <p><b>Echéance de réalisation :</b> Continue.</p>	
<p><b>Critère d'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de personnes formées ou sensibilisées</li> <li>✓ Nombre de sites à enjeux en gestion différenciée</li> </ul>	

***Dispositif(s) mobilisable(s) :***

Aucun identifié

Ce n'est pas un dispositif financier, mais pour les agriculteurs, s'ils disposent d'une bordure de champs, celle-ci peut compter dans les surfaces d'intérêt écologique, obligatoire pour la PAC.

***Fiches actions liées ou complémentaires :***

Aucun identifié

***Exemples d'Action(s) réalisée(s) ou émergente(s) :***

## Axe 2.4 : Restaurer la continuité écologique des cours d'eau et des zones humides

Action 12 – Gestion des cours d'eau et des ripisylves	
<p><b>Porteur(s) potentiel(s) du projet :</b> Dans le cadre des contrats territoriaux par les structures intercommunales porteuses (syndicats de bassin ou communautés de communes).</p>	<p><b>Partenariat(s) technique(s) :</b> AELB, Collectivités, DREAL, DDT, ONEMA, FDAAPPMA</p>
<p><b>Objectif(s) issu(s) du séminaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Encourager des actions de restauration suite à un diagnostic écologique de la qualité des rivières</li> <li>✓ Redonner aux collectivités et syndicats, le droit et la responsabilité d'entretenir les cours d'eau avec des moyens financiers</li> </ul>	<p><b>Public ciblé :</b> Collectivités, gestionnaire, privés</p> <p><b>Action localisé :</b> Périmètre du SAGE Cher aval</p> <p><b>Sous-trame(s) concernée(s) :</b> sous-trame cours d'eau et sous-trame boisements alluviaux.</p>
<p><b>Contexte et contenu de l'action :</b></p> <p>Cette action devra préciser et détailler les éléments de diagnostic concernant l'état et le fonctionnement des cours d'eau (principales altérations, localisation et impacts des principaux usages, liens fonctionnels avec les zones humides et les annexes fluviales, etc.), prioriser les secteurs à aménager en tenant compte des usages et élaborer des recommandations pour la réalisation des travaux.</p> <p>Cette mesure vise les interventions sur le lit (substrats, écoulements) et les berges afin de retrouver des conditions de fonctionnement des cours d'eau et d'habitats permettant le maintien et la diversité des peuplements biologiques. Ces interventions se font bien sûr avec des techniques douces inspirées du génie écologique (techniques végétales, matériaux naturels et adaptés au contexte local), en limitant l'utilisation d'engins lourds sur le lit et les berges. A noter que ces techniques douces ne sont intéressantes que si les mesures sont adaptées au problème, et non une garantie en soi.</p> <p>L'amélioration du fonctionnement des cours d'eau passe également par une continuité latérale lors de débordements réguliers en dehors du lit mineur. Cela favorise le contact avec la végétation de berges et les milieux annexes humides et soutient donc la diversité écologique associée. Il s'agit de supprimer les aménagements qui contribuent artificiellement à augmenter la hauteur des berges et donc à faire obstacles à ces débordements (lorsqu'il n'y a pas d'enjeux pour la sécurité des personnes ou des biens). Rappelons également qu'un cours d'eau est amené, pour maintenir son équilibre débit liquide / débit solide, à se déplacer latéralement (érosion berge concave / dépôt berge opposée), ce qui soutient la régénération des milieux. Pour aller plus loin dans l'action, on peut également penser à l'acquisition des bandes rivulaires aux cours d'eau. L'achat de rives est souvent la mesure la plus efficace tout en étant la moins onéreuse pour protéger la bande enherbée et permettre les échanges latéraux.</p> <p>Dans la restauration des échanges latéraux et dans une logique de reconquête des potentialités piscicoles, la fonctionnalité des annexes fluviales elles-mêmes (bras mort, prairies inondables, réseaux de fossés, etc.) est à restaurer. L'opération consiste à restaurer la connexion avec le cours principal en période de hautes eaux, par gestion de la végétation, élimination des dépôts, abaissement du fond de l'annexe, gestion ou aménagement d'ouvrages hydraulique, etc. Une connaissance préalable des sites et de leur fonctionnalité est nécessaire pour cibler les opérations à réaliser. Les fédérations de pêche, les syndicats de rivière et l'ONEMA seront les partenaires privilégiés de cette mesure. Notons qu'une telle mesure se prête plus particulièrement aux linéaires en seconde catégorie piscicole, puisque ces sites servent en particulier à la reproduction du brochet. L'entretien de la ripisylve (végétation des rives des cours d'eau) doit être réalisé de façon ciblée et équilibrée (maintien d'un couvert végétal suffisamment dense, alternances des tailles et essences, alternance de zones d'ombre et de lumière). C'est une des mesures qui est déjà mise en œuvre par</p>	

les syndicats de rivières, et qu'il convient de poursuivre et d'étendre aux linéaires non concernés. Pour les zones où la ripisylve est absente ou très dégradée, la plantation d'un boisement rivulaire avec des espèces locales assurant le maintien des berges est préconisée, il peut s'agir également de favoriser la régénération naturelle. Cette reconstitution d'une ripisylve devra privilégier les têtes de bassin. Si elle ne peut être mise en place sur les deux berges, il est préférable de favoriser la rive sud afin de limiter l'ensoleillement (effet sur l'eutrophisation). Ces actions nécessitent une étude préalable avec visite de terrain afin d'identifier et planifier les interventions à l'échelle d'un ou plusieurs cours d'eau. La vigilance vis-à-vis du développement et la lutte contre les espèces invasives doivent être intégrées dans les pratiques d'entretien et de reconstitution des ripisylves. Notons que bien que l'entretien de la ripisylve présente plusieurs intérêts fonctionnels (en particulier filtration des pollutions diffuses) écologiques et paysagers.

***Echéance de réalisation :***

De 3 à 5 ans

***Critère d'évaluation :***

- ✓ Nombre de diagnostic sur l'état des cours d'eau réalisés,
- ✓ Nombre d'interventions réalisées.

***Dispositif(s) mobilisable(s) :***

- ✓ SAGE
- ✓ Contrat territorial (AELB et Région Centre-Val de Loire)

***Fiches actions liées ou complémentaires :***

N° 12 : Zones humides : diagnostic et accompagnement dans la gestion et la prise en compte dans les documents d'urbanisme

N° 26 : Communiquer sur les fonctionnalités et la gestion adaptée des cours d'eau et zones humides

## Action 13 – Zones humides : diagnostic et accompagnement dans la gestion et la prise en compte dans les documents d'urbanisme

<p><b>Porteur(s) potentiel(s) du projet :</b> Collectivités, APNE, syndicats de bassin, structure porteuse du SAGE</p>	<p><b>Partenariat(s) technique(s) :</b> APNE, AELB, collectivités, DREAL, DDT, ONEMA, FDAAPPMA, CEN, Chambre d'Agriculture</p>
<p><b>Objectif(s) issu(s) du séminaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mieux connaître les zones humides pour mieux les prendre en compte dans les différents documents d'urbanisme</li> <li>✓ Inventorier les milieux humides pour mieux les connaître et les localiser, pour pouvoir ensuite les préserver</li> <li>✓ Inventorier les zones humides attenantes aux cours d'eau</li> </ul>	<p><b>Public ciblé :</b> Elus</p> <p><b>Action localisé :</b> Périmètre du SAGE Cher aval, communes identifiées prioritaires par le SAGE</p> <p><b>Sous-trame(s) concernée(s) :</b> sous-trame mares, sous-trame étangs, sous-trame prairies humides.</p>

### Contexte et contenu de l'action :

#### *Inventaire et diagnostic des zones humides :*

La délimitation des enveloppes de zones potentiellement humides est un préalable à la réalisation des inventaires locaux afin de cibler les prospections et donc d'en limiter les coûts. La CLE a engagé courant 2013 une étude de pré-localisation pour homogénéiser et compléter ces connaissances à l'échelle du bassin Cher aval. Sur la base de la cartographie obtenue, des investigations de terrain seront menées pour vérifier la présence effective de zones humides, les délimiter précisément (échelle 1/5000<sup>ème</sup>) puis les caractériser (état, fonctionnalités, pressions subies, intérêt environnemental). Les investigations de terrain pourront s'appuyer sur des acteurs locaux (agriculteurs, élus, associations, etc.) à l'échelle des communes ou des syndicats intercommunaux, ce qui permet également de sensibiliser les élus à leur patrimoine. Afin d'assurer une cohérence à cet inventaire, le SAGE devra proposer un cadre méthodologique commun (CCTP des études, fiche de terrain type), participer au pilotage des études et centraliser les données.

#### *Intégration dans les documents d'urbanisme :*

Comme le demande le SDAGE, il faut rappeler la nécessité de préserver les zones humides de toute destruction. Un des moyens de les protéger durablement est de les inscrire dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT, cartes communales) en les définissant comme zones naturelles (ou autres classements permettant de les préserver d'aménagements futurs, par exemple Espaces Boisés Classés pour les ripisylves). Notons que les zones humides ne deviennent pas pour autant des espaces perdus, « à mettre sous cloche », des activités (notamment agricoles type extensif) ou une valorisation (espace d'accueil du public par exemple) peuvent y être développées, sous réserve qu'elles se fassent dans des conditions compatibles avec le maintien de la fonctionnalité de la zone. La CLE incite les communes dans cette démarche, suite aux inventaires qui auront été réalisés à une échelle adaptée à ce classement (niveau parcellaire).

#### *Maîtrise foncière et gestion :*

La maîtrise foncière permet de préserver efficacement les zones humides et d'en pérenniser la gestion. C'est d'ailleurs un objectif du Grenelle de l'environnement qui prévoit l'acquisition par des collectivités publiques de 20 000 hectares de zones humides particulièrement menacées (1,3 % des zones humides métropolitaines). Une fois identifiées par les inventaires de terrain, les zones humides devant faire l'objet d'une acquisition seront ciblées parmi celles potentiellement menacées (en périphérie urbaine, en zone agricole drainée, etc.) et/ou répondant à des enjeux forts pour la collectivité (dans les bassins d'alimentation de captages, zones d'expansion des crues, etc.). La commune peut acquérir des zones humides à l'amiable ou en ayant recours au droit de préemption

(par exemple dans le cadre de la politique ENS). Pour effectuer l'acquisition des parcelles, les communes peuvent solliciter la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural), dont une des missions est la protection de l'environnement notamment par l'acquisition et à la rétrocession de biens agricoles et ruraux. L'Agence de l'Eau, le Conseil Régional et le Conseil Départemental de Loir-et-Cher accompagnent financièrement ces acquisitions. Notons que l'acquisition de la zone humide n'est pas une fin en soi, la finalité est d'assurer la préservation et la gestion de la zone humide à long terme.

Des conventions de gestion doivent notamment être mises en place suite à l'acquisition de zones humides par les collectivités, et au-delà dès que l'opportunité se présente, afin d'assurer un usage des terrains compatible avec la préservation de la zone humide. Il pourra s'agir par exemple de développer l'élevage extensif pour entretenir la zone. Au-delà des zones humides déjà connues et gérées pour leur biodiversité exceptionnelle, il s'agira de mettre l'accent sur les zones humides « ordinaires », moins connues à ce jour. Les organismes de gestion ciblés sont en particulier les conservatoires d'espaces naturels, mais également le Conseil Départemental de Loir-et-Cher dans le cadre de la politique ENS, ou encore les fédérations de pêche et de chasse et leurs structures locales, la ligue de protection des oiseaux (LPO).

***Echéance de réalisation :***

De 3 à 5 ans

***Critère d'évaluation :***

- ✓ Nombre d'inventaires réalisés
- ✓ Nombre d'intégration dans les documents d'urbanismes
- ✓ Nombre de sites en gestion favorable.
- ✓ Nombre d'interventions réalisées.

***Dispositif(s) mobilisable(s) :***

- ✓ SAGE
- ✓ CRST (AELB et Région Centre-Val de Loire)

***Fiches actions liées ou complémentaires :***

N° 12 : Gestion des cours d'eau et des ripisylves

N° 26 : Communiquer sur les fonctionnalités et la gestion adaptée des cours d'eau et zones humides

## Axe 2.5 : Concilier les enjeux agricoles et écologiques

Action 14 – Animation auprès des agriculteurs sur le site Natura 2000 des Prairies du Fouzon (action déjà en place)	
<b>Porteur(s) potentiel(s) du projet :</b> CEN Centre	<b>Partenariat(s) technique(s) :</b> Chambre d'agriculture, CEN 41
<b>Objectif(s) issu(s) du séminaire :</b> ✓ Empêcher la déprise agricole	<b>Public ciblé :</b> Agriculteurs
	<b>Action localisé :</b> Territoire Natura 2000 – ZPS Prairies du Fouzon
	<b>Sous-trame(s) concernée(s) :</b> Sous-trame culture et milieux associés, sous-trame milieux ouverts secs à mésophiles, sous-trame prairies humides
<p><b>Contexte :</b>            Les contraintes liées au caractère humide et inondable des Prairies du Fouzon sont à l'origine d'une activité agricole extensive respectueuse de l'environnement, à savoir, la fauche et le pâturage (ovins et bovins surtout). Ces activités agricoles traditionnelles entretiennent ainsi un paysage ouvert, dominé par les prairies permanentes bocagères, sur une grande partie de ce site.            Les espèces de la flore et de la faune associées aux Prairies du Fouzon sont majoritairement des espèces inféodées aux zones humides. L'animation agricole sur ce territoire permet de proposer aux agriculteurs des pratiques de fauche et de pâturage adaptées aux enjeux.</p> <p><b>Contenu de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Proposer des mesures agroenvironnementales aux exploitants agricoles sur la gestion des prairies et/ou sur le changement de leur système d'exploitation.</li> <li>✓ Un projet agroenvironnemental (d'une durée de 5 ans) a été déposé pour la campagne 2015, permettant ainsi l'ouverture de MAEC sur le territoire.</li> </ul> <p><b>Echéance de réalisation :</b> Continue sur 5 ans</p>	
<p><b>Critère d'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'hectares contractualisés (par mesure)</li> <li>✓ Données du diagnostic écologique réalisé pour la mise en place de bande refuge</li> </ul>	
<p><b>Dispositif(s) mobilisable(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ FEADER</li> <li>✓ Etat (MAAF et DREAL Centre Val de Loire)</li> </ul>	
<p><b>Fiches actions liées ou complémentaires :</b>            N° 5 : Préserver les habitats de reproduction de l'Outarde Canepetière en Sologne viticole et en Gâtine berrichonne</p>	
<p><b>Exemples d'Action(s) réalisée(s) ou émergente(s) :</b>            188 ha de MAEC contractualisés en 2015 autour des prairies de fauche</p>	

## Action 15 – Revalorisation des surfaces agricoles utiles au territoire

**Porteur(s) potentiel(s) du projet :** Collectivités

**Partenariat(s) technique(s) :** Chambre d'agriculture, collectivités, propriétaires, SAFER

**Objectif(s) issu(s) du séminaire :**

- ✓ Empêcher la déprise agricole
- ✓ Favoriser l'activité agricole
- ✓ Réorganisation foncière

**Public ciblé :** Collectivités

**Action localisé :** Ensemble du territoire : milieux en friches anciennement exploités

**Sous-trame(s) concernée(s) :** Sous-trame culture et milieux associés, sous-trame milieux ouverts secs à mésophiles, sous-trame prairies humides

### **Contexte :**

L'agriculture sur le territoire connaît depuis plusieurs années une régression des surfaces agricoles. Certains secteurs autrefois agricoles sont aujourd'hui à l'état de friches pour différents motifs (rétention foncière, qualité médiocre des terres, configuration du parcellaire, proximité avec les zones urbaines...).

Cette déprise a des incidences sur la qualité des paysages, la biodiversité, l'attrait touristique du territoire. Certaines de ces zones présentent pourtant des potentialités agricoles intéressantes pour des porteurs de projets agricoles en recherche de foncier.

Il convient de donner aux collectivités une stratégie pour faciliter la mise en valeur agricole des terres non exploitées.

### **Contenu de l'action :**

- ✓ localisation et cartographie des espaces non exploités,
- ✓ identification des enjeux agricoles, besoins et freins,
- ✓ analyse des secteurs de déprise avec les élus du territoire,
- ✓ détermination d'une stratégie d'action facilitant la mise en valeur des terres non exploitées,
- ✓ mise en relation des propriétaires avec des agriculteurs et des candidats à l'installation,
- ✓ sensibilisation et mobilisation des acteurs.

### **Echéance de réalisation :**

de 1 à 2 ans

### **Critère d'évaluation :**

- ✓ Nombre d'hectares identifiés
- ✓ Nombre d'hectares revalorisés et agriculteurs associés
- ✓ Nombre d'agriculteurs et de propriétaires impliqués
- ✓ Nombre d'agriculteurs installés

### **Dispositif(s) mobilisable(s) :**

- ✓ FEADER
- ✓ Collectivités
- ✓ CRST (Région Centre-Val de Loire)

### **Fiches actions liées ou complémentaires :**

N° 17 : Favoriser le maintien de pratiques agricoles favorables

### **Exemples d'Action(s) réalisée(s) ou émergente(s) :**

Convention avec la Communauté de communes du Romorantinais

## Action 16 – Accompagner le changement des pratiques des viticulteurs

**Porteur(s) potentiel(s) du projet :** Viticulteurs

**Partenariat(s) technique(s) :** Chambre d'agriculture, APNE, syndicat AOP viticole

**Objectif(s) issu(s) du séminaire :**

- ✓ Favoriser l'activité viticole
- ✓ Maintenir les milieux ouverts, empêcher la déprise agricole

**Public ciblé :** Viticulteurs

**Action localisé :** Terroirs viticoles (recouper avec les corridors et réservoirs de biodiversité)

**Sous-trame(s) concernée(s) :** Sous-trame culture et milieux associés, sous-trame milieux ouverts secs à mésophiles, sous-trame prairies humides

**Contexte :**

La majeure partie du vignoble est située en zone d'Appellation d'Origine Protégée Touraine. La qualité des vins de la vallée du Cher s'est nettement améliorée ces dernières années. La reconnaissance récente de l'AOP Touraine-Chenonceau et de l'AOP Touraine-Oisly devrait contribuer à augmenter la perception qualitative des vins de la vallée du Cher et se démarquer avec davantage de lisibilité des vins de Touraine. Ces deux appellations ont d'ailleurs été reconnues « filières locales » par le Conseil régional et bénéficient d'un plan d'action spécifique répondant à leurs enjeux, actions principalement collectives. Pour mémoire, une action autour de la biodiversité est prévue dans chaque filière locale.

Cette action s'adresse à tous les viticulteurs souhaitant engager une dynamique de changement.

**Contenu de l'action :**

Proposer un accompagnement individuel aux changements de pratiques en établissant un programme d'actions.

Rencontre du viticulteur pour faire un bilan, connaître ses objectifs ; puis établir un plan d'actions et choisir 5-6 actions dont 1 obligatoire sur la biodiversité (diagnostic, nichoirs...). Ces actions seraient suivies par des indicateurs de réalisation. Exemples d'action : établir un plan de fertilisation, achat de matériel spécifique, organisation de chantier collectif, travail du sol...

**Echéance de réalisation :**

de 1 à 2 ans

**Critère d'évaluation :**

- ✓ Nombre de viticulteurs engagés
- ✓ Nombre d'actions mises en place

**Dispositif(s) mobilisable(s) :**

- ✓ FEADER

**Fiches actions liées ou complémentaires :**

## Action 17 – Favoriser le maintien de pratiques agricoles respectueuse de l'environnement

**Porteur(s) potentiel(s) du projet :** agriculteurs et viticulteurs ou Syndicat AOP Selles sur Cher

**Partenariat(s) technique(s) :** Chambre d'agriculture, APNE, Syndicat AOP Selles-sur-Cher, syndicat AOP viticole, SAFER

**Objectif(s) issu(s) du séminaire :**

- ✓ Favoriser l'activité agricole
- ✓ Favoriser les surfaces en herbe
- ✓ Eviter la déprise agricole

**Public ciblé :** Agriculteurs

**Action localisé :** Sologne viticole, sur l'AOP Selles sur Cher, autour de Sassay, Pontlevoy, Oilsy, Fougères, Fresnes

**Sous-trame(s) concernée(s) :** Sous-trame culture et milieux associés, sous-trame milieux ouverts secs à mésophiles, sous-trame prairies humides

### **Contexte :**

La diversité des productions agricoles procure au territoire une certaine hétérogénéité des paysages, révélant les terroirs en adaptant ses productions aux potentialités des sols : l'herbe et les prairies dans les fonds de vallées humides, la vigne sur les coteaux calcaires secs et ensoleillés du Cher, les cultures spécialisées sur les sols sableux et drainants de la Sologne viticole,... Les agriculteurs en place maintiennent cette diversité paysagère, offrant ainsi une biodiversité associée. En parallèle, la progression des friches agricoles, l'artificialisation des espaces agricoles par l'extension de l'urbanisation, ont pour effet de simplifier et d'appauvrir ces paysages.

L'élevage est l'un des secteurs le plus en difficulté, au niveau économique et conditions de travail mais également en terme d'autonomie alimentaire des exploitations et de gestion des surfaces (l'accès aux surfaces est difficile dans le cadre d'une installation). Sur les 1245 ha de prairies permanentes exploitées par des agriculteurs ayant plus de 50 ans, 1000 ha sont sans repreneur.

### **Contenu de l'action :**

Accompagner les exploitants agricoles aux changements de pratiques en proposant des mesures agro-environnementales climatiques systèmes. Dans un premier temps et afin d'enclencher une dynamique, cette mesure pourrait être proposée aux éleveurs caprins de la zone d'appellation du Selles sur Cher. Ce dispositif nécessitera la rédaction d'un Projet Agroenvironnemental Climatique (PAEC) pour la campagne 2016 ou 2017.

### **Echéance de réalisation :**

de 1 à 2 ans

### **Critère d'évaluation :**

- ✓ Rédaction du PAEC et portage
- ✓ Nombre de MAEC contractualisées

### **Dispositif(s) mobilisable(s) :**

- ✓ FEADER + MAAF
- ✓ CAP filière Caprin (Région Centre-Val de Loire)

### **Fiches actions liées ou complémentaires :**

N° 14 : Animation agricole sur les Prairies du Fouzon

N° 15 : Revalorisation des surfaces agricoles utiles au territoire

## Axe 3 – Accompagner les collectivités dans la prise en compte de la biodiversité dans leurs projets de territoire

**Action 18 – Développer de la gestion alternative des espaces publics : plans de gestion différenciée des espaces verts, démarches « Objectif zéro pesticide » et mise en œuvre de chartes communales de désherbage**

<b>Porteur(s) potentiel(s) du projet :</b> APNE, Collectivités	<b>Partenariat(s) technique(s) :</b> APNE, Région Centre, Agence de l'eau, SAGE, CAUE, Jardin de Chaumont, Chambre d'agriculture
<b>Objectif(s) issu(s) du séminaire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer une gestion écologique des milieux naturels</li> <li>✓ Favoriser la concertation entre les collectivités et les agriculteurs ou autres gestionnaires de l'espace sur ces espaces en friches</li> </ul>	<b>Public ciblé :</b> Elus, Gestionnaire, Grand public
	<b>Action localisé :</b> Ensemble du territoire
	<b>Sous-trame(s) concernée(s) :</b> Toutes les sous-trames

### **Contexte :**

Soucieuses de leur impact sur l'environnement, de plus en plus de collectivités adoptent des pratiques de gestion de leurs espaces verts respectueuses de l'environnement notamment en réduisant l'utilisation de pesticides, en plantant des essences économes en eau,... En conditionnant certains de ses outils financiers (dispositif Espaces publics - Cœurs de village) à la mise en œuvre de pratiques de gestion alternative, la Région incite les collectivités à évoluer vers de nouvelles approches environnementales. L'accompagnement technique des élus et des agents communaux permet d'adapter les nouvelles pratiques aux réalités et besoins des communes. De plus, en adoptant un comportement d'exemplarité, les communes favoriseront l'appropriation de la démarche par la population locale qui sera incitée à reproduire les mêmes techniques pour la gestion et l'entretien de leur jardin.

Notons que sur le territoire, onze communes sont déjà engagées dans la démarche zéro pesticide (Contres, Châtres sur Cher, Mennetou sur Cher, Langon, Villefranche sur Cher, Gièvres, Selles-sur-Cher, Noyers sur Cher, Feings, Saint Aignan, Gy-en-Sologne)

### **Contenu de l'action :**

- ✓ l'engagement des élus communaux,
- ✓ la recherche de l'implication des agents à toutes les étapes de la démarche,
- ✓ l'établissement d'un diagnostic des pratiques de gestion des espaces communaux,
- ✓ la cartographie sommaire des différents milieux, l'identification du potentiel écologique associé à chacun de ces milieux,
- ✓ la définition des mesures de gestion adaptées,
- ✓ la formation et l'accompagnement des agents techniques dans la réduction des pesticides,
- ✓ le suivi sur au moins une campagne,
- ✓ la mise en place d'actions de sensibilisation et de communication à destination du grand public.

Des dispositifs d'accompagnement sont proposés depuis plusieurs années par le réseau des APNE (CDPNE et Sologne Nature Environnement) dans le cadre de la démarche « Objectif zéro pesticide » qui bénéficie également de nombreux outils de communication labellisés « Ecopôle-Région Centre » (exposition « Objectif zéro pesticide dans nos villes et nos villages », exposition « Objectif zéro pesticide dans nos jardins », brochure « Pesticides : une atteinte grave à la santé et à l'environnement », brochure « Les alliés du jardin pour un jardin sans pesticide »).

**Echéance de réalisation :**

De 1 à 2 ans

1<sup>ère</sup> année : Réalisation du diagnostic phytosanitaire, plan d'entretien, sensibilisation des élus et des agents

2<sup>ème</sup> année : Sensibilisation du grand public et accompagnement technique des agents

**Critère d'évaluation :**

Il serait pertinent de suivre le nombre de communes engagées dans les différentes démarches.

**Dispositif(s) mobilisable(s) :**

- ✓ CRST (Région Centre-Val de Loire)
- ✓ Contrat de bassin (AELB et Région Centre-Val de Loire)

**Fiches actions liées ou complémentaires :**

N° 26 : Communiquer sur les fonctionnalités et la gestion adaptée des cours d'eau et zones humides

## Action 19 – Réalisation d'inventaires de la biodiversité communale (démarche « IBC »)

<b>Porteur(s) potentiel(s) du projet :</b> APNE, Collectivités	<b>Partenariat(s) technique(s) :</b> APNE, Collectivités
<b>Objectif(s) issu(s) du séminaire :</b> ✓ Concilier développement économique et préservation de la biodiversité	<b>Public ciblé :</b> Gestionnaires, Grand public, Jeune public
	<b>Action localisé :</b> Ensemble du territoire
	<b>Sous-trame(s) concernée(s) :</b> Toutes les sous-trames

### Contexte :

Le patrimoine naturel communal, valorisé et écologiquement géré, contribue à l'amélioration du cadre de vie des habitants de la commune et participe au renforcement du lien social au sein de la collectivité. Dans ce contexte, et en vue de développer une vision positive de la biodiversité et d'apporter une contribution opérationnelle à la prise en compte de la trame verte et bleue à un échelon local, les APNE, en partenariat avec la Région Centre, ont lancé en 2011 des opérations pilotes de valorisation de la biodiversité communale, appelés IBC (inventaire de la biodiversité communale). Ces actions comprennent des volets inventaires du patrimoine naturel, sensibilisation des habitants, accompagnement des projets d'aménagement de la commune, restitution et communication. Les retours sont très positifs de la part des communes, citoyens comme élus, avec des résultats très concrets. Ces démarches, conduites sur la base du volontariat hors contrainte calendaire liée par exemple à un projet de planification urbaine en cours, facilite l'intégration des notions de biodiversité et de trame verte et bleue par les décideurs locaux et in fine, leur prise en compte dans les projets de planification urbaine.

### Contenu de l'action :

Ces actions peuvent être conduites à l'échelle d'une ou plusieurs communes.

- ✓ la réalisation d'inventaires ciblés en fonction des enjeux écologiques et de développement sur la commune,
- ✓ la sensibilisation des habitants : implication de la population à l'occasion d'ateliers, de sorties d'initiation faune-flore, d'expositions, sciences participatives...,
- ✓ l'accompagnement des actions de la commune : mise en place et animation d'un comité de suivi avec les élus et propositions de mesures de gestion,
- ✓ la communication et la restitution : fiches de synthèse, bilan cartographique et appui à la communication (contenu d'articles, sites internet...).

### Echéance de réalisation :

Sur deux ans :

- ✓ première année : bibliographie, enjeux et inventaires
- ✓ deuxième année : sensibilisation et mobilisation des acteurs

### Critère d'évaluation :

- ✓ nombre de collectivités engagées dans des IBC,
- ✓ nombre d'actions de sensibilisation conduites,
- ✓ nombre de données naturalistes collectées dans le cadre des IBC.

### Dispositif(s) mobilisable(s) :

- ✓ CRST (Région Centre-Val de Loire)
- ✓ Fonds de dotation pour la biodiversité

**Fiches actions liées ou complémentaires :**

N° 2 : Poursuivre le développement de l'observatoire des mares et sensibiliser à la gestion écologique de ces milieux.

N° 3 : Mise en place de diagnostics biodiversité de mares

N° 21 : Développement d'un programme de sensibilisation du grand public à travers les sciences participatives ou sciences citoyennes et l'organisation d'actions participatives

N° 23 : Programme de sensibilisation pour les scolaires

**Action(s) réalisée(s) ou émergente(s) :**

Inventaire de la Biodiversité Communale réalisé sur la commune de Romorantin-Lanthenay par SNE

## Action 20 – Intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme

**Porteur(s) potentiel(s) du projet :** APNE, Collectivités

**Partenariat(s) technique(s) :** APNE, Association des maires, Collectivités, DDT, DREAL

**Objectif(s) issu(s) du séminaire :**

- ✓ Concilier les projets d'urbanisme avec le maintien des corridors
- ✓ Sensibiliser les maîtres d'œuvre à la prise en compte de la TVB dans leurs projets
- ✓ Limiter l'engrillagement

**Public ciblé :** Elus, gestionnaires, Bureau d'étude en urbanisme

**Action localisé :** Ensemble du territoire

**Sous-trame(s) concernée(s) :** Toutes les sous-trames

**Contexte :**

La trame verte et bleue est avant tout un outil d'aménagement du territoire : elle a vocation à être prise en compte lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme. Cette démarche nécessite l'association de compétences multiples, parfois difficile à réaliser sur les territoires ruraux pour des raisons tant culturelles (notion de trame verte et bleue récente et mal connue des décideurs locaux et urbanistes, sensibilisation insuffisante des élus aux enjeux de biodiversité), que technique (manque d'ingénierie pour l'accompagnement des petites communes) et financière (budget communal insuffisant pour développer les études pluridisciplinaires nécessaires à l'intégration de la biodiversité dans la planification urbaine).

Dans ce contexte et dans le cadre de l'étude TVB du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, un guide méthodologique pour l'intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme adapté au territoire de la vallée du Cher et du Romorantinais est proposé et accessible sur : <http://www.pilote41.fr/environnement-et-urbanisme/trame-verte-et-bleue/trame-verte-et-bleue-du-pays-de-la-vallee-du-cher-et-du-romorantinais>. En complément, la mise en place d'un appui technique aux collectivités pour la prise en compte de la TVB lors de l'élaboration ou de la révision des PLU ou cartes communales est apparue comme un besoin fort lors des échanges avec les acteurs du territoire.

Rappelons que la DREAL a rédigé une doctrine pour les communes « lignes directrices et recommandations pour la prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme – juin 2013 » et est accessible sur : <http://goo.gl/ORPyTL>.

**Contenu de l'action :**

Cet accompagnement des collectivités lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme est une démarche complémentaire de celle des bureaux d'études intervenant en prestation de service. Il ne s'agit pas de réaliser des études ou inventaires nécessaires à l'analyse de l'état initial, mais d'apporter un appui technique aux élus locaux et opérateurs aux différentes phases d'élaboration du projet d'urbanisme (diagnostic territorial et état initial de l'environnement, projet d'aménagement et de développement durable, élaboration du dossier réglementaire). Cet accompagnement comprend la participation aux réunions de travail avec la commune, entretiens avec le prestataire de service dans le cadre de missions de conseils ponctuelles, et l'analyse des documents produits par le bureau d'étude.

A noter que l'échelle intercommunale est pertinente pour la prise en compte des enjeux de biodiversité et de la TVB. Les projets intercommunaux pourraient être prioritaires dans le cadre des missions d'accompagnement.

Les exemples d'intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme se développent rapidement au niveau national, y compris sur les communes de taille modeste ; un certain nombre d'exemples peuvent être consultés sur le site : <http://www.trameverteetbleue.fr/entree-thematique/urbanisme>.

**Echéance de réalisation :**

Continue, en fonction des révisions des documents d'urbanismes par les collectivités.

**Critère d'évaluation :**

- ✓ Nombre de documents d'urbanisme intégrant les enjeux de la TVB

**Dispositif(s) mobilisable(s) :**

Aucun identifié

**Fiches actions liées ou complémentaires :**

N° 13 : Zones humides : diagnostic et accompagnement dans la gestion et la prise en compte dans les documents d'urbanisme

N° 19 : Réalisation d'inventaires de la biodiversité communale (démarche « IBC »)

N° 26 : Communiquer sur les fonctionnalités et la gestion adaptée des cours d'eau et zones humides

## Axe 4 : Communiquer, sensibiliser et former aux enjeux de la biodiversité

### Axe 4.1 : Développer des actions de sensibilisation et d'animation à destination du grand public

Action 21 – Développement d'un programme de sensibilisation du grand public à travers les sciences participatives ou sciences citoyennes et l'organisation d'actions participatives	
<b>Porteur(s) potentiel(s) du projet :</b> APNE	<b>Partenariat(s) technique(s) :</b> APNE
<b>Objectif(s) issu(s) du séminaire :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Faire partager la notion de biodiversité pour qu'elle soit comprise</li><li>✓ Communiquer, organiser des communications régulières, tout public, des réunions d'information</li><li>✓ Renforcer la connaissance préalable pour mieux comprendre et ensuite pouvoir agir.</li></ul>	<b>Public ciblé :</b> Grand public
	<b>Action localisé :</b> Ensemble du territoire
	<b>Sous-trame(s) concernée(s) :</b> Toutes les sous-trames
<b>Contexte :</b> <p>Impliquer les citoyens dans les actions en faveur de la connaissance ou de la préservation du patrimoine naturel constitue un excellent moyen de renforcer la sensibilisation aux enjeux de la biodiversité. Cette implication peut se réaliser dans le cadre d'animation ou à travers des programmes de sciences citoyennes ou participatives.</p> <p>Les sciences participatives ou citoyennes sont des programmes conduits en partenariat entre des observateurs bénévoles (citoyens) et un laboratoire ou une structure à vocation naturaliste, visant à observer ou étudier un phénomène dans le cadre d'un protocole bien défini. Ces programmes peuvent être particulièrement utiles pour suivre le milieu naturel sur de grandes échelles géographiques ou sur de longues périodes comme le suivi de la biodiversité. En s'appuyant sur des protocoles simples, ils proposent à chacun de contribuer à la recherche et la connaissance du patrimoine naturel en découvrant la biodiversité qui nous entoure. Initié il y a plus de 20 ans, ce type d'action reste encore peu connu. Elles nécessitent une animation et un accompagnement local pour se développer et souffre actuellement souvent d'un manque de retours vers les observateurs pour maintenir la motivation et la dynamique. Plusieurs programmes existent au niveau national, tel le programme Vigie-Nature proposé par le MNHN avec de nombreux partenaires sur le suivi des oiseaux, chauves-souris, amphibiens, insectes, flore, biodiversité des jardins et biodiversité en forêt.</p>	
<b>Contenu de l'action :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ la mise en place d'une base de données permettant la saisie d'observations naturalistes en ligne,</li><li>✓ la création d'outils de reconnaissance des espèces fréquemment rencontrées au jardin et/ou des espèces emblématiques,</li><li>✓ Mise en place de sorti in-situ à destination des habitants pour faire connaître et comprendre le déplacement des espèces</li><li>✓ la promotion et l'accompagnement de programmes de sciences citoyennes,</li><li>✓ la sensibilisation à la préservation de la biodiversité,</li><li>✓ la synthèse et la restitution des données récoltées lors de ces opérations.</li></ul>	
<b>Echéance de réalisation :</b> Continue	

**Critère d'évaluation :**

- ✓ Nombre de données inventoriées
- ✓ Nombre d'animation mise en place
- ✓ Nombre de personnes sensibilisées

**Dispositif(s) mobilisable(s) :**

Aucun identifié

**Fiches actions liées ou complémentaires :**

N° 19 : Réalisation d'inventaires de la biodiversité communale (démarche « IBC »)

## Action 22 – Création de sentiers d'interprétation ou de circuits bio touristiques

**Porteur(s) potentiel(s) du projet :** APNE, collectivités

**Partenariat(s) technique(s) :** APNE, Collectivités, Fédération de randonnées pédestres, offices de tourisme, structure d'accueil touristique (gîtes, maison d'hôtes...), agriculteurs

**Objectif(s) issu(s) du séminaire :**

- ✓ Faire partager la notion de biodiversité pour qu'elle soit comprise
- ✓ S'appuyer sur la TVB pour développer un tourisme de nature
- ✓ Permettre des aménagements favorables au développement touristique dans certains secteurs identifiés au titre de la TVB

**Public ciblé :** Grand public, professionnels du tourisme

**Action localisé :** Ensemble du territoire, prairies du Fouzon

**Sous-trame(s) concernée(s) :** Toutes les sous-trames

**Contexte :**

La nature et la biodiversité rendent de nombreux services tels que l'amélioration du cadre de vie favorable au tourisme vert centré sur la découverte de la nature. Cet atout étant présent, il faut cependant le développer par la valorisation de certains sentiers communaux ou en s'appuyant sur les schémas déjà existants qui constituent des vecteurs de découverte et de valorisation : PDIPR, PDESI...

**Contenu de l'action :**

- ✓ Evaluer les sites naturels accessibles au public et présentant un potentiel d'accueil visible de la biodiversité,
- ✓ Valoriser certains sentiers communaux ou s'appuyer sur les schémas déjà existants qui constituent des vecteurs de découverte et de valorisation : PDIPR, PDESI, le Cher à vélo...
- ✓ Mettre en sécurité, si nécessaire, les zones d'observation,
- ✓ Rendre accessible un itinéraire à tout public et notamment aux personnes en situation de handicap
- ✓ Informer par un affichage adapté des éléments sur la biodiversité du site et des notions de continuité écologique (sans oublier le rappel du respect de la propriété si le parcours passe par des terrains privés et les règles de protection de la nature),
- ✓ Utiliser des supports d'interprétation adaptés (panneaux, fléchage spécifique au parcours, cartes, flashcode, audioguides, geocaching,...) disponibles en office du tourisme et sur des sites Internet partenaires.
- ✓ Elaborer de nouveaux produits touristiques (découvertes sportives couplés naturaliste).
- ✓ Faire le lien entre pratiques agricoles favorables et biodiversité observée
- ✓ Les agriculteurs en vente directe pourront être ciblés afin que leurs exploitations soient intégrées dans le circuit.

**Echéance de réalisation :**

1 à 2 ans

**Critère d'évaluation :**

- ✓ Nombre de sentiers de découverte du patrimoine naturel créés
- ✓ Types et nombre de supports de communication créés

**Dispositif(s) mobilisable(s) :**

LEADER

CRST (Région Centre-Val de Loire)

**Fiches actions liées ou complémentaires :**

N° 24 : Organiser des journées de sensibilisation auprès des acteurs du tourisme sur les potentialités de valorisation du patrimoine naturel

**Action(s) réalisée(s) ou émergente(s) :**

- ✓ Sentier découverte du conservatoire de Loir-et-Cher sur le Fouzon
- ✓ **Projet LPO 41 avec les agriculteurs**
- ✓ Création d'un sentier pédagogique sur l'ENS Terrain communal de Baltan de Villeherviers

## Axe 4.2 : Développer des actions de sensibilisation et d'animation à destination du public d'âge scolaire

### Action 23 – Programme de sensibilisation pour les scolaires et durant les Temps d'Accueil Périscolaire (TAP)

**Porteur(s) potentiel(s) du projet :** Enseignants, collectivités

**Partenariat(s) technique(s) :** Education nationale, association des parents d'élèves, Collectivités, APNE, FDC, FDAPPMA

**Objectif(s) issu(s) du séminaire :**

- ✓ Faire partager la notion de biodiversité pour qu'elle soit comprise
- ✓ Sensibiliser les enfants, les élus et les agents techniques aux enjeux de protection et valorisation de la biodiversité (tout public), et à la notion nouvelle de corridors

**Public ciblé :** Scolaire

**Action localisé :** Ensemble du territoire

**Sous-trame(s) concernée(s) :** Toutes les sous-trames

**Contexte :**

La notion de trame verte et bleue et les enjeux associés ne sont que peu connus des scolaires bien qu'ils soient sensibilisés à la préservation de la biodiversité à travers les programmes pédagogiques. En fonction des niveaux scolaires, différents outils peuvent être développés. L'objectif de cette action est de mobiliser les enfants aux enjeux de la préservation de la biodiversité à travers la notion de trame verte et bleue.

**Contenu de l'action :**

Cette action vise à développer des projets pédagogiques en lien avec les enjeux de la TVB. Les activités peuvent concerner des animations thématiques mises en place à partir du kit pédagogique de la mallette « Nature sans frontière » réalisée par la FRAPNA pour comprendre et agir sur les corridors écologiques et la biodiversité. En fin de projet, une valorisation sous forme d'expositions, articles ou d'actions concrètes du type plantation de haie, d'arbre ou de refuge à insectes peut être envisagée.

**Echéance de réalisation :**

Continue

**Critère d'évaluation :**

- ✓ Nombre d'animations réalisées

**Dispositif(s) mobilisable(s) :**

Aucun identifié

**Fiches actions liées ou complémentaires :****Exemple d'Action(s) réalisée(s) ou émergente(s) :**

- ✓ Association de Recherche et de Protection des Micromammifères des pays du Val de Cher :

Sensibilisation du grand public à la faune sauvage de la vallée du Cher et du Romorantinais

### Axe 4.3 : Développer les actions de communication, de sensibilisation ou de formation à destination de publics ciblés sur des thématiques particulières

Action 24 – Organiser des journées de sensibilisation auprès des acteurs du tourisme sur les potentialités de valorisation du patrimoine naturel	
<b>Porteur(s) potentiel(s) du projet :</b> CEN	<b>Partenariat(s) technique(s) :</b> Prestataires touristiques, Associations de randonnées, agriculteurs
<b>Objectif(s) issu(s) du séminaire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ S'appuyer sur la TVB pour développer le tourisme de nature</li> <li>✓ Sensibiliser les enfants, les élus et les agents techniques aux enjeux de protection et valorisation de la biodiversité (tout public), et à la notion nouvelle de corridors</li> <li>✓ Faire partager la notion de biodiversité pour qu'elle soit comprise</li> </ul>	<b>Public ciblé :</b> Prestataires touristiques (offices de tourisme et acteurs de l'hébergement) <b>Action localisé :</b> Prairies du Fouzon (entre Saint-Aignan et Selles-sur-Cher) <b>Sous-trame(s) concernée(s) :</b> Toutes les sous-trames
<b>Contexte :</b> Labélisé Pays d'art et d'histoire, le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais offre aussi une grande diversité naturelle riche en milieux naturels (prairies humides, pelouses calcicoles, mardelles tourbeuses...). Pour une promotion de ce patrimoine naturel, il est indispensable de la faire connaître aux professionnels du tourisme.	
<b>Contenu de l'action :</b> Cette action vise à organiser une à deux journées par an de visite découverte du site des Prairies du Fouzon en vue d'une sensibilisation à une meilleure prise en compte de la biodiversité. Visite à destination des agents des offices de tourisme, des élus, des structures d'hébergement (gîtes, chambres d'hôtes, campings, centres d'accueil, centres de loisir,..). L'objectif est d'améliorer la connaissance et la diffusion de l'information sur le patrimoine naturel et les corridors écologiques au sein du territoire. Il s'agira également de mettre en avant les pratiques agricoles favorables à l'environnement mises en œuvre sur ce site.	
<b>Echéance de réalisation :</b> de 1 à 2 ans	
<b>Critère d'évaluation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de journée de sensibilisation réalisée</li> <li>✓ Nombre d'acteurs sensibilisés</li> <li>✓ Actions mises en place par la suite</li> </ul>	
<b>Dispositif(s) mobilisable(s) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Educ tour</li> </ul>	
<b>Fiches actions liées ou complémentaires :</b> N° 22 : Création de sentiers d'interprétation ou de circuits bio touristiques	

**Action 25 – Sensibilisation des chasseurs détenteurs de territoire de chasse et les élus cynégétiques aux objectifs prioritaires de la TVB**

<b>Porteur(s) potentiel(s) du projet :</b> FDC41	<b>Partenariat(s) technique(s) :</b> APNE
<b>Objectif(s) issu(s) du séminaire :</b> ✓ Sensibiliser le grand public, les élus et les agents techniques aux enjeux de protection et valorisation de la biodiversité (tout public), et à la notion nouvelle de corridors ✓ Faire partager la notion de biodiversité pour qu'elle soit comprise	<b>Public ciblé :</b> Chasseurs
	<b>Action localisé :</b> Ensemble du territoire
	<b>Sous-trame(s) concernée(s) :</b> Toutes les sous-trames
<b>Contenu de l'action :</b> La fédération des chasseurs dispose de plusieurs outils de sensibilisation et de formation et d'information à destination de leurs adhérents (chasseurs, propriétaires...). Ces outils peuvent servir de support pour diffuser des informations sur les enjeux de la TVB, les espèces exotiques envahissantes et les bonnes pratiques de gestion.	
<b>Echéance de réalisation :</b> Continue	
<b>Critère d'évaluation :</b> ✓ Nombre de personnes sensibilisées	
<b>Dispositif(s) mobilisable(s) :</b> Aucun identifié	
<b>Fiches actions liées ou complémentaires :</b> N° 6 : Créer un réseau de corridors entre les différents milieux biologiques et maintien des milieux ouverts N° 8 : Gestion des plantes exotiques envahissantes liées aux milieux humides N° 9 : Mise en place d'actions permettant de prévenir l'introduction ou la dispersion d'espèces invasives N° 10 : Lutter contre la faune exotique envahissante	

## Action 26 - Communiquer sur les fonctionnalités et la gestion adaptée des cours d'eau et zones humides

<p><b>Porteur(s) potentiel(s) du projet :</b> Dans le cadre des contrats territoriaux par les structures intercommunales porteuses (syndicats de bassin ou communautés de communes)</p>	<p><b>Partenariat(s) technique(s) :</b> SAGE, AELB, DREAL, DDT, ONEMA, FDAAPPMA, collectivités, APNE, etc.</p>
<p><b>Objectif(s) issu(s) du séminaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sensibiliser le grand public, les élus et les agents techniques aux enjeux de protection et valorisation de la biodiversité (tout public), et à la notion nouvelle de corridors</li> <li>✓ Faire partager la notion de biodiversité pour qu'elle soit comprise</li> </ul>	<p><b>Public ciblé :</b> Elus, gestionnaire, grand public</p> <p><b>Action localisé :</b> Périmètre du SAGE Cher aval</p> <p><b>Sous-trame(s) concernée(s) :</b> Toutes les sous-trames</p>

### Contenu de l'action :

Les actions d'aménagement et/ou de suppression d'ouvrages doivent être accompagnées d'une diffusion des résultats de ces suivis (bénéfices écologiques, effets sur l'aspect paysager, le maintien des berges, etc.) afin d'encourager les efforts en ce sens et d'atténuer les craintes. Cette démarche servira d'une part à la sensibilisation sur le rétablissement de la continuité écologique (élus, syndicats, grand public) en les illustrant par des exemples locaux et d'autre part d'aide à la décision dans le choix des scénarios d'intervention par ouvrage.

La grande majorité des cours d'eau appartiennent à des propriétaires riverains privés, même si les syndicats de rivières mettent en place des déclarations d'intérêt général pour intervenir à leur place, ce sont eux qui sont responsables de leur entretien. L'aboutissement et la pérennité des interventions menées reposent sur une sensibilisation préalable des propriétaires, des élus et des usagers sur les bonnes pratiques d'entretien et de gestion des berges et de la ripisylve. Un volet concernant les têtes de bassin et les risques d'introduction et de développement d'espèces invasives sera développé dans cette sensibilisation. Une communication similaire peut être faite à destination des propriétaires de zones humides en accompagnement des actions qui seront menées sur ces milieux. Cette action de sensibilisation sera mise en œuvre dans le cadre des programmes d'actions sur les cours d'eau et pourra être relayée par l'ensemble des partenaires via leurs propres outils de communication.

Grâce à la mise en place d'animateurs spécifiques accompagnants les élus, agents communaux responsables de l'entretien des espaces verts et responsables de l'entretien des voiries et voies ferrées, il est possible de réduire significativement l'utilisation de produits phytosanitaires, en induisant un changement de mentalité. Celui-ci pourra être formalisé dans un plan de désherbage communal. Outre la formation à un meilleur ajustement des pratiques, les collectivités auront parfois besoin de s'équiper de nouveaux matériels pour remplacer le désherbage chimique (matériel mécanique ou thermique). Il s'agira de les conseiller sur ces acquisitions et de les aider pour en réduire les coûts (mutualisation entre collectivités voisines, montage de dossier de subvention, etc.).

Les objectifs de la sensibilisation sont à la fois d'expliquer aux habitants l'enjeu de moins recourir au désherbage chimique dans les jardins particuliers et de faire accepter le changement de pratiques de désherbage des espaces communaux. Différents moyens peuvent être envisagés, notamment des plaquettes de communication ou des panneaux installés au niveau des espaces verts. Une charte de sensibilisation avec les distributeurs de produits (jardinerie, grandes surfaces) peut également être établie. Lors de leur engagement, il serait intéressant de demander aux distributeurs les chiffres des ventes de produits et leur évolution.

**Echéance de réalisation :**

de 3 à 5 ans

**Critère d'évaluation :**

- ✓ Nombre de personnes sensibilisées
- ✓ Nombre d'animations réalisées

**Dispositif(s) mobilisable(s) :**

- ✓ SAGE
- ✓ CRST (Région Centre-Val de Loire)
- ✓ OZP

**Fiches actions liées ou complémentaires :**

N°12 : Gestion des cours d'eau et des ripisylves

N°13 : Zones humides : diagnostic et accompagnement dans la gestion et la prise en compte dans les documents d'urbanisme

N°18 : Développer de la gestion alternative des espaces publics : plans de gestion différenciée des espaces verts, démarches « Objectif zéro pesticide » et mise en œuvre de chartes communales de désherbage

## Action 27 - Animation du programme d'actions de la trame verte et bleue

**Porteur(s) potentiel(s) du projet :** Collectivités, APNE...

**Partenariat(s) technique(s) :** APNE, collectivités, presse locale,

**Objectif(s) issu(s) du séminaire :**

- ✓ Communiquer, faire des communications régulières, tout public, des réunions d'information
- ✓ Faire partager la notion de biodiversité pour qu'elle soit comprise

**Public ciblé :** Elus, gestionnaire, grand public

**Action localisé :** Ensemble du territoire

**Sous-trame(s) concernée(s) :** Toutes les sous-trames

**Contexte :**

La mise en place du plan d'actions implique une grande diversité d'acteurs sur le territoire. La réussite de sa mise en œuvre est conditionnée par le porté à connaissance qui pourra en être fait, la poursuite de la dynamique initiée lors de l'élaboration du programme d'actions, l'identification d'une personne ressource pour les porteurs et partenaires potentiels des projets, l'animation d'un comité de suivi, la veille sur les dispositifs mobilisables, l'appui technique et le suivi du plan de communication. Par ailleurs, la mise en place d'un suivi du programme d'actions permet aux acteurs du territoire de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue en lien avec les démarches environnementales et d'ajuster, le cas échéant les orientations du programme d'actions.

**Contenu de l'action :**

- ✓ Réaliser et animer les actions rédigées dans le cadre de l'étude TVB du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.
- ✓ Recenser les actions conduites en faveur de la biodiversité
- ✓ Restitution vers les acteurs du territoire

**Echéance de réalisation :**

Continue

**Critère d'évaluation :**

- ✓ Nombre d'actions réalisées
- ✓ Nombre de restitution

**Dispositif(s) mobilisable(s) :**

Aucun identifié

**Fiches actions liées ou complémentaires :**

Ensemble du programme d'actions

## 1. Liens avec le SRCE

---

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est défini conjointement par les services de l'Etat et de la Région Centre Val de Loire. Il a été adopté par délibération du Conseil Régional du 19 décembre 2014 et par arrêté préfectoral n°15.009 du 16 janvier 2015.

Le SRCE est élaboré à l'échelle du 1/100 000<sup>ème</sup> tandis que la trame verte et bleue du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais a été élaborée à l'échelle du 1/25 000<sup>ème</sup>. Cette échelle contribue à une prise en compte plus fine des enjeux de continuité écologique au niveau des projets de territoire (en particulier pour l'intégration dans les documents d'urbanisme).

La cohérence de l'étude TVB du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais avec le SRCE a été vérifiée tout au long des deux phases de réalisation (cartographie et plan d'action) selon l'avancement des études associées au SRCE.

Le SRCE identifie des orientations stratégiques qui visent à :

- ✓ Préserver la fonctionnalité écologique du territoire
- ✓ Restaurer la fonctionnalité écologique dans les secteurs dégradés
- ✓ Développer et structurer une connaissance opérationnelle
- ✓ Susciter l'adhésion et impliquer le plus grand nombre.

Ces grandes orientations sont, elles-mêmes déclinées en objectifs stratégiques.

Les liens entre les axes du programme d'actions de la TVB Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais et les objectifs stratégiques du SRCE sont résumés dans le tableau p. suivante :

Axes du plan d'action de la TVB du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinois	Objectifs stratégiques du SRCE
<b>Axe 1 – Améliorer la connaissance sur la biodiversité</b>	✓ Encourager la production de données naturalistes dans un cadre cohérent et structuré
<b>Axe 2.1 : Créer et maintenir les continuités écologiques et les habitats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Contribuer à la préservation des milieux naturels (habitats) les plus menacés en région Centre, ainsi qu'à celle des habitats fonctionnellement liés</li> <li>✓ Maintenir la fonctionnalité des espaces boisés, de leurs lisières et des milieux ouverts qu'ils comprennent</li> <li>✓ Préserver la fonctionnalité écologique des paysages des grandes vallées alluviales</li> <li>✓ Eviter toute fragilisation supplémentaire des corridors à restaurer</li> <li>✓ Sensibiliser le grand public</li> <li>✓ Sensibiliser / informer les élus et décideurs locaux</li> </ul>
<b>Axe 2.2 - Lutter contre les espèces exotiques envahissantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Restaurer la fonctionnalité écologique en zones urbaines et périurbaines</li> <li>✓ Encourager la production de données naturalistes dans un cadre cohérent et structuré</li> <li>✓ Sensibiliser le grand public</li> <li>✓ Sensibiliser / informer les élus et décideurs locaux</li> </ul>
<b>Axe 2.3 - Promouvoir et mettre en œuvre une gestion des infrastructures linéaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Contribuer à la préservation des milieux naturels (habitats) les plus menacés en région Centre, ainsi qu'à celle des habitats fonctionnellement liés</li> <li>✓ Eviter toute fragilisation supplémentaire des corridors à restaurer</li> <li>✓ Aménager les « intersections » entre les corridors et les infrastructures de transports terrestres</li> <li>✓ Former les concepteurs de l'aménagement du territoire</li> <li>✓ Sensibiliser le grand public</li> <li>✓ Sensibiliser / informer les élus et décideurs locaux</li> <li>✓ Former les concepteurs de l'aménagement du territoire</li> </ul>
<b>Axe 2.4 - Restaurer la continuité écologique des cours d'eau et des zones humides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau</li> <li>✓ Restaurer la fonctionnalité écologique des zones humides, notamment dans les lits majeurs des grands cours d'eau</li> </ul>
<b>Axe 2.5 - Concilier les enjeux agricoles et écologiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Contribuer à la préservation des milieux naturels (habitats) les plus menacés en région Centre, ainsi qu'à celle des habitats fonctionnellement liés</li> <li>✓ Fédérer les acteurs autour d'un « plan de préservation des bocages » à l'échelle des éco-paysages concernés de la Région dans une perspective mixte écologique et économique</li> <li>✓ Sensibiliser le grand public</li> <li>✓ Former les concepteurs de l'aménagement du territoire</li> </ul>
<b>Axe 3- Accompagner les communes dans la prise en compte de la biodiversité dans leurs projets de territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Restaurer la fonctionnalité écologique en zones urbaines et périurbaines</li> <li>✓ Sensibiliser / informer les élus et décideurs locaux</li> <li>✓ Sensibiliser le grand public</li> </ul>
<b>Axe 4.1 - Développer les actions de sensibilisation et animations à destination du grand public</b>	✓ Sensibiliser le grand public
<b>Axe 4.2 - Développer les actions de sensibilisation et animations à destination des publics d'âge scolaire</b>	✓ Sensibiliser le grand public

**Axe 4.3 - Développer les actions  
de communication, sensibilisation  
ou formation à destination de  
publics ciblés ou sur des  
thématiques particulières**

- ✓ Sensibiliser le grand public
- ✓ Sensibiliser / informer les élus et décideurs locaux
- ✓ Former les concepteurs de l'aménagement du territoire

## Conclusion

La Trame verte et bleue (TVB) est une notion récente. Il s'agit d'une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... c'est-à-dire assurer leur survie, en facilitant leur adaptation au changement climatique.

La trame verte et bleue constitue l'un des engagements phares du Grenelle de l'environnement. C'est un outil de préservation de la biodiversité qui s'articule avec l'ensemble des autres outils (stratégie de création des aires protégées, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, Natura 2000, plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées, etc.). En complément de ces autres outils essentiellement fondés sur la connaissance et la protection d'espèces et d'espaces remarquables, la Trame verte et bleue permet de franchir un nouveau pas en prenant en compte le fonctionnement écologique des espaces et des espèces dans l'aménagement du territoire et en s'appuyant sur la biodiversité ordinaire.

La TVB se décline à l'échelle régionale par la mise en place du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) dont la réalisation est conduite conjointement par l'Etat et la Région et a été adopté par délibération du Conseil Régional du 19 décembre 2014 et par arrêté préfectoral n°15.009 du 16 janvier 2015. Le SRCE est réalisé à l'échelle 1/100 000<sup>ème</sup>, cependant les projets de territoire se déploient le plus souvent à des échelles plus fines du 1/25 000<sup>ème</sup>, voir souvent infra. Chaque échelle de réflexion possède sa pertinence. Dans ce contexte, l'étude TVB du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, conduite au 1/25 000<sup>ème</sup> permet aux décideurs locaux de disposer d'un outil cartographique pertinent sur leur territoire de projet tout en s'inscrivant dans un contexte plus global de préservation des espèces et espaces indispensable au maintien de la biodiversité.

Il s'agit maintenant de poursuivre et faire vivre ce programme d'actions établi pour les 5 ans à venir : la mise en place d'une animation et le développement de la communication qui lui sont liés, en sont des conditions importantes de sa réussite.

En maintenant la dynamique initiée lors de cette étude, la trame verte et bleue Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais et les acteurs du territoire à l'origine des actions contribueront ainsi au maintien des services que nous rend la biodiversité : qualité des eaux, pollinisation, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie, attractivité...